Rapport financier 2021

Fondation pour la recherche sur le cancer

Sommaire

04 • La lettre d'Alain Chevallier
Trésorier de la Fondation ARC

06 • Tableau comparatif des emplois et ressources 2020-2021
06 • Emplois et ressources 2021
06 • Évolutions 2019-2021
08 • Bilan 2021
10 • Compte de résultat 2021
12 • Annexe aux comptes annuels 2021

13 • Présentation de la Fondation ARC
13 • 1.1 Objet social de la Fondation ARC
13 • 1.2 Nature et périmètre des missions sociales réalisées par la Fondation ARC
14 • 1.3 Moyens mis en œuvre par la Fondation ARC

15 • Faits caractéristiques d'importance significative
15 • 2.1 Faits significatifs intervenus au cours de l'exercice
15 • 1.2 Faits significatifs postérieurs à la clôture de l'exercice 2020

15 • Principes, règles et méthodes comptables
15 • 3.1 Principes généraux
16 • 3.2 Changement de méthode comptable
16 • 3.3 Règles, méthodes comptables et compléments d'information relatifs aux postes du bilan-Actif
16 • 3.3.1 Immobilisations incorporelles et corporelles
19 • 3.3.2 Les biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés
20 • 3.3.3 Immobilisations financières
21 • 3.3.4 Créances
22 • 3.3.5 Valeurs mobilières de placement
23 • 3.3.6 Disponibilités
23 • 3.3.7 Charges constatées d'avance
24 • 3.4 Règles, méthodes comptables et compléments d'information relatifs aux postes du bilan-Passif
24 • 3.4.1 Fonds propres de la Fondation ARC
25 • 3.4.2 Fonds propres consomptibles
25 • 3.4.3 Fonds dédiés aux programmes de la Fondation ARC

27 • 3.4.4 Provisions pour risques et charges
28 • 3.4.5 Fonds dédiés aux fondations abritées
29 • 3.4.6 Dettes diverses
30 • 3.4.7 Dettes à l'égard de la recherche

30 • Compléments d'information relatifs aux postes du compte de résultat
30 • 4.1 Compléments d'information relatifs aux postes du compte de résultat – Charges
30 • 4.1.1 Honoraires du commissaire aux comptes
30 • 4.1.2 Dotations aux amortissements et aux provisions
31 • 4.1.3 Aides financières
41 • 4.1.4 Charges financières
41 • 4.1.5 Reports en fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public
32 • 4.2 Compléments d'information relatifs aux postes du compte de résultat – Produits
32 • 4.2.1 Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges
32 • 4.2.2 Dons et mécénat
33 • 4.2.3 Legs, donations et assurances-vie
35 • 4.2.4 Quotes-parts de dotations consomptibles virées au compte de résultat
36 • 4.2.5 Reprises de financements
36 • 4.2.6 Produits financiers
37 • 4.2.7 Utilisations des fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public
37 • 4.2.8 Contributions volontaires en nature

38 • Autres informations
38 • 5.1 Ventilation de l'effectif salarié
38 • 5.2 Rémunération des salariés
38 • 5.3 Rémunération des dirigeants bénévoles
38 • 5.4 Sectorisation des activités de la Fondation

39 • Engagements hors bilan
39 • 6.1 Engagements hors bilan reçus
39 • 6.1.1 Legs, donations et assurances-vie
39 • 6.1.2 Contributions financières
39 • 6.1.3 Financement de la recherche
39 • 6.2 Engagements hors bilan donnés
39 • 6.2.1 Suivi des conventions et engagements pour le financement de la recherche

41 • Situation de l'actif réalisable et disponible et du passif exigible

41 • Compte de résultat par origine et destination (CROD)
44 • 8.1 Produits par origine et charges par destination
44 • 8.1.1 Produits par origine :
44 • 8.1.1.1 Produits liés à la générosité du public
44 • a) Dons manuels y compris les produits reçus de ventes de dons en nature
44 • b) Legs, donations et assurances-vie y compris les plus ou moins-values relatives aux biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés
44 • c) Mécénat
45 • d) Les autres produits liés à la générosité du public
46 • 8.1.1.2 Produits non liés à la générosité du public
46 • a) Parrainage des entreprises
46 • b) Contributions financières sans contrepartie
47 • c) Autres produits non liés à la générosité du public
47 • 8.1.1.3 Subventions et autres concours public
47 • 8.1.1.4 Reprises sur provisions et dépréciations :
47 • 8.1.1.5 Utilisations des fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public
47 • 8.1.2 Les charges par destination
47 • 8.1.2.1 Les missions sociales
51 • a) Charges de personnel liées au financement de la recherche
51 • b) Frais de gestion des instances scientifiques
51 • c) Information scientifique et médicale
51 • d) Charges de personnel liées à l'information scientifique et médicale
51 • e) Charges de l'immeuble légué Griffuel
51 • f) Charges de structure et de fonctionnement
52 • 8.1.2.2 Les frais de recherche de fonds
53 • 8.1.2.3 Les frais de fonctionnement
53 • g) Frais d'information et de communication
53 • h) Frais de fonctionnement général
54 • 8.1.2.4 L'impôt sur les bénéfices du secteur lucratif
54 • 8.2 Contributions volontaires en nature
56 • 8.3 Tableau de rapprochement entre le compte de résultat et le CROD

58 • Compte d'emploi annuel des ressources globalisé (CER)

60 • Rapports du commissaire aux comptes

64 • Emplois et ressources 2022

La lettre d'Alain Chevallier

Trésorier de la Fondation ARC
pour la recherche sur le cancer

Chères amies, chers amis,

L'année 2021 a rendu manifeste la remarquable fidélité de nos donateurs et testateurs et la générosité dont ils ont fait preuve pour renforcer leur soutien à notre Fondation dans des temps qui continuent d'être difficiles. En effet, alors que 2020 avait subi de plein fouet les conséquences économiques de la Covid, ce qui s'était traduit par une baisse de 7% de nos ressources, notre Fondation a bénéficié en 2021 d'un rebond marqué. Nos ressources ont globalement progressé de 15% : +11% pour les dons et +18% pour les legs, donations et assurances-vie pour atteindre globalement 41,8 millions d'euros, soit un niveau significativement supérieur à celui atteint en 2019. Cette manifestation d'un soutien accru, malgré un environnement économique morose et incertain, mérite d'être soulignée et remerciée ; elle constitue un fort encouragement pour les équipes de la Fondation à poursuivre leurs efforts pour faire reculer les frontières de la maladie et atteindre l'objectif de guérir 2 cancers sur 3 à l'horizon 2025.

Grace à cette générosité, notre Fondation a pu renforcer son aide aux chercheurs et ses investissements dans des projets de recherche fondamentale, translationnelle ou clinique. Les missions sociales en 2021 sont passées de 26,7 à 29,3 millions d'euros. Après le creux de 2020 lié à l'impact de la crise sanitaire sur les activités de recherche à l'hôpital, l'activité est bien repartie en 2021 ce qui a permis à notre Fondation de déployer ses aides de manière tout à fait satisfaisante. Nous avons aussi augmenté nos dépenses dans la recherche de fonds, gage de notre pérennité et de notre croissance, en y consacrant 7,5 millions d'euros soit 18,5% des ressources collectée auprès du public.

Sur le plan patrimonial, notre Fondation a continué à gérer ses 115 millions d'euros de placements de façon à couvrir les engagements pris dans le cadre de projets de recherche pluriannuels, à sécuriser son avenir à long terme mais aussi à en tirer des produits annuels qui contribuent au financement de ses missions

« Notre Fondation a pu renforcer son aide aux chercheurs : les missions sociales en 2021 sont passées de 26,7 à 29,3 millions d'euros. »

sociales. Un travail important a été réalisé depuis quelques années pour adapter la politique de placement de ces réserves au contexte économique, en accordant une part croissante aux stratégies de placement à long terme et au financement de l'économie réelle tout en restant cohérent avec notre raison d'être. C'est pourquoi la Fondation donne la priorité aux investissements socialement responsables (ISR) et réserve une part significative de ses placements en actions et dans l'immobilier au secteur de la santé.

Grace à la générosité de ses donateurs et de ses testateurs et à ses réserves, la Fondation dispose donc de bases solides qui lui permettent d'envisager de façon sereine la période de grande incertitude économique qui prévaut depuis le début de l'année 2022. Si on peut prédire que ces turbulences finiront par se calmer à court ou moyen terme, trouver des nouvelles solutions au dépistage et au traitement du cancer reste en revanche une œuvre de longue haleine qui exige de notre Fondation robustesse et résilience.

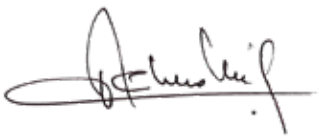

Tableau comparatif des emplois et ressources 2020-2021

EMPLOIS (EN EUROS)	31/12/2021		31/12/2020	
Missions sociales	**29 276 312**	**72,9%**	**26 731 320**	**74,1%**
Frais de recherche de fonds	**7 469 748**	**18,6%**	**6 383 636**	**17,7%**
Frais d'appel et de traitement des dons	5 527 473	13,8%	4 881 982	13,5%
Frais d'appel et de traitement des legs	1 942 275	4,8%	1 501 654	4,2%
Frais de fonctionnement et autres charges	**3 400 055**	**8,5%**	**2 979 933**	**8,2%**
Frais d'information et de communication	806 951	2,0%	821 811	2,2%
Frais de fonctionnement général	2 593 104	6,5%	2 158 122	6,0%
TOTAL DES EMPLOIS	**40 146 114**	**100,0%**	**36 094 889**	**100,0%**
Dotations aux provisions	**192 131**		**541 582**	
Engagements à réaliser sur ressources affectées	**635 786**		**966 361**	
Excédent de ressources de l'exercice	**2 182 537**		**0**	
TOTAL GÉNÉRAL	**43 156 569**		**37 602 833**	

Les frais de recherche de fonds représentent 18,5% des ressources collectées auprès du public (7 469 748 /40 464 517)

Les emplois de 2021
(40,15 M€)

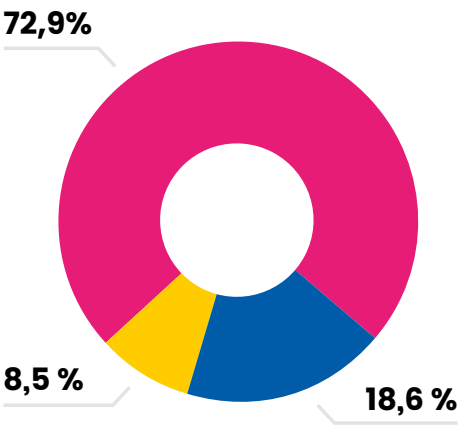

Évolution des emplois 2019-2021
(en millions d'euros)

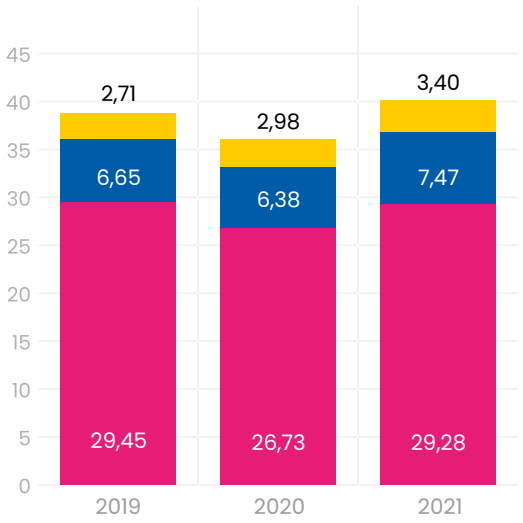

- **29,28 M€** Missions sociales
- **7,47 M€** Frais de recherche de fonds
- **3,40 M€** Frais de fonctionnement et autres charges

RESSOURCES (EN EUROS)	31/12/2021		31/12/2020	
Ressources collectées auprès du public	**40 464 517**	**96,9%**	**35 098 222**	**95,9%**
Dons manuels	15 801 742	37,8%	14 431 610	39,4%
Legs, donations, assurances-vie	19 276 226	46,2%	16 342 049	44,7%
Mécénats	228 054	0,5%	268 905	0,7%
Autres produits liés à l'appel à la générosité du public	5 158 495	12,4%	4 055 658	11,1%
Produits non liés à la générosité du public	**1 291 167**	**3,1%**	**1 492 496**	**4,1%**
Contributions financières sans contreparties	1 153 616	2,8%	1 383 556	3,8%
Parrainages des entreprises	69 110	0,2%	70 802	0,2%
Subventions et autres concours publics	15 000	0,0%	0	0,0%
Autres produits	53 441	0,1%	38 138	0,1%
TOTAL DES RESSOURCES	**41 755 684**	**100,0%**	**36 590 718**	**100,0%**
Reprises sur provisions	**382 484**		**45 281**	
Report des ressources affectées non utilisées des exercices antérieurs	**1 018 401**		**505 685**	
Insuffisance de ressources de l'exercice	**0**		**461 150**	
TOTAL GÉNÉRAL	**43 156 569**		**37 602 833**	

Les ressources de 2021 (41,76 M€)

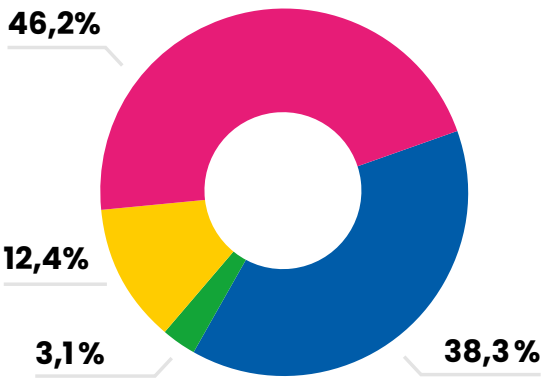

Évolution des ressources 2019-2021 (en millions d'euros)

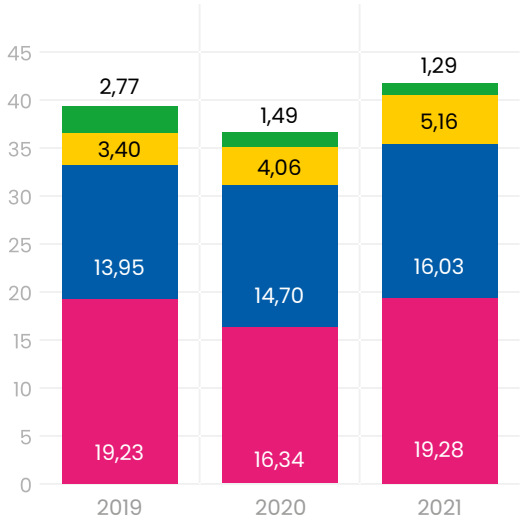

- **19,28 M€** Legs
- **16,03 M€** Dons et Mécénat
- **5,16 M€** Autres produits liés à la générosité du public
- **1,29 M€** Produits non liés à la générosité du public

Bilan 2021

ACTIF (EN EUROS)	Renvoi Annexe	2021 BRUT	2021 AMORT. ET DÉPR. (à déduire)	2021 NET	2020
ACTIF IMMOBILISÉ					
Immobilisations incorporelles	**3.3.1**				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires		3 929 950	2 509 804	1 420 146	1 814 897
Immobilisations incorporelles en cours		441 453	0	441 453	15 600
Immobilisations corporelles	**3.3.1**				
Terrains		551 866	0	551 866	551 866
Constructions		1 367 053	1 138 071	228 982	244 476
Installations techniques, matériel et outillage industriels		6 162 771	2 419 148	3 743 623	2 729 252
Immobilisations corporelles en cours		0	0	0	475 476
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	**3.3.2**	**11 548 616**	**1 069 111**	**10 479 506**	**12 428 319**
Immobilisations financières	**3.3.3**				
Autres titres immobilisés		39 733 264	91 377	39 641 888	36 214 051
Autres		5 507	0	5 507	5 507
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ		**63 740 481**	**7 227 510**	**56 512 971**	**54 479 447**
ACTIF CIRCULANT					
Stocks et en-cours					
Créances	**3.3.4**				
Avances et accomptes versé sur commandes		12 904		12 904	0
Créances clients, usagers et comptes rattachés		4 439	0	4 439	5 590
Créances reçues par legs ou donations		8 724 974	0	8 724 974	11 160 699
Autres		2 925 707	49 172	2 876 534	3 666 754
Valeurs mobilières de placement[1]	**3.3.5**	**61 323 929**	**248 451**	**61 075 478**	**64 971 722**
Disponibilités	**3.3.6**	**18 323 232**	**0**	**18 323 232**	**9 079 603**
Charges constatées d'avance	**3.3.7**	**395 855**	**0**	**395 855**	**200 399**
TOTAL ACTIF CIRCULANT		**91 711 040**	**297 624**	**91 413 416**	**89 084 766**
TOTAL GÉNÉRAL		**155 451 521**	**7 525 134**	**147 926 388**	**143 564 213**

(1)Dont à plus d'un an (brut) : 40 705 060 €

Engagements reçus

Legs nets non encore encore accetés par le CA : 9 456 657 €	*5.1.1*
Contributions financières de grand Mécènes : 2 590 058 €	*5.1.2*
Financements de la recherche : 322 800 €	*5.1.3*

PASSIF (EN EUROS)	Renvoi Annexe	2021	2020
FONDS PROPRES			
Fonds propres statutaires		**20 000 000**	**20 000 000**
Réserves			
Réserves pour projet de l'entité		53 166 339	53 812 309
Report à nouveau		**6 771 156**	**6 586 337**
Excédent ou déficit de l'exercice		**2 182 537**	**-461 150**
Situation nette (sous total)	**3.4.1**	*82 120 032*	*79 937 495*
Fonds propres consomptibles	**3.4.2**	**2 834 566**	**130 198**
TOTAL DES FONDS PROPRES		**84 954 598**	**80 067 693**
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS			
Fonds reportés liés aux legs ou donations		**17 446 339**	**21 448 612**
Fonds dédiés	**3.4.3/3.4.5**	**3 110 666**	**3 493 281**
TOTAL DES FONDS RÉPORTÉS ET DÉDIÉS		**20 557 005**	**24 941 893**
PROVISIONS	**3.4.4**		
Provisions pour risques		**608 076**	**625 964**
Provisions pour charges		**373 008**	**365 649**
TOTAL DES PROVISIONS		**981 084**	**991 613**
DETTES(1)	**3.4.6**		
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés		**2 439 513**	**1 591 081**
Dettes des legs ou donations		**1 644 690**	**2 008 551**
Dettes fiscales et sociales		**737 741**	**750 383**
Autres dettes			
Aides individuelles à verser		17 221 916	12 934 801
Projets de recherche à verser	**3.4.7**	19 133 947	20 079 250
Autres		255 893	198 427
Produits constatés d'avance		**0**	**520**
TOTAL DES DETTES		**41 433 700**	**37 563 015**
TOTAL GÉNÉRAL		**147 926 388**	**143 564 213**

(1)Dont à plus d'un an : 9 525 452 €
Engagements donnés
Financement de la recherche : 23 834 600 € 5.2.1

Compte de résultat 2021

COMPTE DE RESULTAT	2021	2020
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
dont ventes de dons en nature	*234*	*220*
Ventes de prestations de service		
dont parrainages	*83 623*	*85 932*
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	*15 801 742*	*14 431 610*
Mécénats	*228 054*	*268 905*
Legs, donations et assurances-vie	*20 099 076*	*17 109 083*
Contributions financières	1 153 616	1 383 556
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	**72 502**	**42 923**
Utilisations des fonds dédiés	**1 018 401**	**505 685**
Autres produits	**1 560 131**	**1 214 627**
TOTAL I	**40 017 378**	**35 042 541**
CHARGES D'EXPLOITATION		
Autres achats et charges externes	**8 937 671**	**7 732 004**
Aides financières		
Colloques Scientifiques	124 950	130 000
Prix attribués à des chercheurs	352 400	333 400
Projets attribués pour la recherche	18 001 562	16 876 720
Aides individuelles pour la recherche	7 447 543	6 101 403
Impôts, taxes et versements assimilés	**515 841**	**460 584**
Salaires et traitements	**2 657 265**	**2 574 124**
Charges sociales	**1 157 572**	**1 146 806**
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	**757 209**	**598 896**
Dotations aux provisions	**27 965**	**46 502**
Reports en fonds dédiés	**635 786**	**966 361**
Autres charges	**169 391**	**71 260**
TOTAL II	**40 785 156**	**37 038 061**
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I -II)	**-767 779**	**-1 995 520**

PRODUITS FINANCIERS		
Autres intérêts et produits assimilés	1 622 478	1 588 704
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge	343 991	5 570
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	1 171 992	503 771
TOTAL III	**3 138 461**	**2 098 045**
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	164 166	495 080
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	14 710	69 692
TOTAL IV	**178 878**	**564 773**
2. RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	**2 959 583**	**1 533 272**
3. RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)	**2 191 805**	**-462 248**
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	731	1 097
TOTAL V	**731**	**1 097**
CHARGES EXCEPTIONNELLES	**10 000**	
TOTAL VI	**10 000**	**0**
4. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	**-9 269**	**1 097**
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	**43 156 570**	**37 141 683**
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	**40 974 033**	**37 602 833**
EXCEDENT OU DEFICIT	**2 182 537**	**-461 150**

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature	41 407	19 260
Prestations en nature	0	0
Bénévolat	297 575	166 899
TOTAL	**338 982**	**186 159**

CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature	41 407	19 260
Mises à disposition gratuite de biens	0	0
Prestations en nature	0	0
Personnel bénévole	297 757	166 899
TOTAL	**339 164**	**186 159**

Annexe aux comptes annuels 2021

1 • Présentation de la Fondation ARC

1.1 Objet social de la Fondation ARC

La Fondation ARC pour la recherche sur le cancer est née de l'évolution statutaire de l'Association pour la recherche sur le cancer créée en 1962 et reconnue d'utilité publique depuis 1966.

Sa création est actée le 16 mars 2012 par décret publié au Journal Officiel de la République Française le 18 mars de la même année. Cette évolution traduisait la volonté des fondateurs de pérenniser l'action entreprise et l'adapter au contexte intentionnel et scientifique afin d'accroitre son efficacité et son efficience.

La Fondation ARC soutient les activités de recherche fondamentale, de recherche translationnelle et de recherche clinique, ainsi que les activités épidémiologiques relevant des sciences humaines et sociales. Elle finance la recherche sur le cancer et l'information sur les avancées scientifiques au bénéfice des patients.

Considérée comme la première fondation française exclusivement dédiée à la recherche sur le cancer, l'action sociale de la Fondation ARC est réalisée tant en France qu'à l'étranger. Au fil des années, elle est devenue un acteur incontournable dans le système français de la recherche sur le cancer.

1.2 Nature et périmètre des missions sociales réalisées par la Fondation ARC

La stratégie scientifique de la Fondation ARC s'articule autour de trois axes répondant aux besoins et enjeux de la recherche en cancérologie :

• **Soutenir la recherche fondamentale :** la Fondation ARC s'engage aux côtés de la communauté scientifique pour accroitre les connaissances sur tous les cancers et tous les domaines scientifiques et médicaux (génétique, immunologique, biologique et métabolisme cellulaire, pharmacologie, etc.). De ces découvertes vont émerger de nouvelles stratégies thérapeutiques plus efficaces.

• **Accélérer la recherche translationnelle et clinique :** la Fondation ARC est mobilisée pour que les connaissances accumulées sur les cancers se traduisent le plus efficacement possible en nouvelles solutions thérapeutiques. C'est l'enjeu de la recherche clinique, menée auprès des malades dans les centres hospitaliers, mais également de la recherche dite translationnelle, qui fait le lien entre les travaux de laboratoire et les investigations cliniques.

• **Encourager et accompagner les talents de la recherche :** face à l'accélération de la recherche en cancérologie, la Fondation ARC accompagne la formation des futurs chercheurs et médecins et contribue à l'attractivité de la recherche en France en mettant des moyens significatifs pour attirer les talents à toutes les étapes de leur carrière.

• **La Fondation ARC réalise une mission d'intérêt général.** Animée par la volonté de promouvoir l'excellence scientifique, elle identifie, sélectionne, finance et accompagne des programmes de recherche prometteurs. Ainsi elle fédère les acteurs de la lutte contre le cancer en France et à l'international et mobilise toutes les compétences requises pour faire émerger de nouveaux concepts et

obtenir des succès rapides. Elle entend notamment accélérer la recherche dans deux domaines prioritaires : le développement de thérapies innovantes en médecine de précision (thérapies ciblées, immunothérapies, chirurgie mini-invasive…) et la prise en charge des enfants et adolescents atteints de cancer.

La Fondation ARC a également pour volonté de partager avec la communauté scientifique et le grand public les avancées de la recherche et les dernières connaissances sur la maladie afin d'apporter à chacun les moyens de mieux la prévenir, de mieux la prendre en charge et de mieux la comprendre.

Les ressources de la Fondation ARC, reconnue d'utilité publique, proviennent exclusivement de la générosité du public. Dans le cadre des legs et donations, la Fondation ARC est déclarée comme bénéficiaire de biens immobiliers par les testateurs et donateurs. En conséquence et par obligation testamentaire, elle est amenée à gérer un parc immobilier afin de financer ses activités. Cette gestion s'inscrit, alors, dans les missions sociales de la Fondation.

En 2013, la Fondation ARC a créé un secteur fiscalisé, pour être en conformité avec la législation fiscale. Le but poursuivi était d'isoler certaines activités de recherche des missions sociales susceptibles de générer des revenus imposables.

1.3 Moyens mis en œuvre par la Fondation ARC

Conformément à son objet social, la Fondation ARC est en quête de toutes les ressources utiles à la réalisation de ses missions sociales notamment par :

- La collecte des fonds auprès du public[1];
- La mise en place de partenariats publics et privés ;
- La réalisation de tout type d'investissement de nature à développer l'action de la Fondation ;
- La gestion rigoureuse des fonds versés par le public ;
- La réalisation de tout acte de gestion, d'administration et de disposition du parc immobilier de la Fondation en provenance de certaines libéralités dont elle bénéficie.

La Fondation ARC fait appel à la générosité du public[1]. La collecte se fait conformément à la loi du 7 août 1991[2]. Elle constitue le principal levier de la Fondation dans le cadre de la réalisation de sa mission d'intérêt général.

Les principales ressources de la Fondation ARC proviennent :

- de campagnes nationales ciblant des actions ou projets bien identifiés ;
- de campagnes nationales pour promouvoir l'action générale et les missions sociales de la Fondation ;
- d'initiatives particulières et spontanées des bienfaiteurs ;
- de quêtes organisées à l'initiative d'autres entités ;
- de dons perçus au cours de manifestations de soutien et des évènements organisés pour collecter des fonds.

(1) Le terme « public » destinataire de l'appel à la générosité désigne les personnes physiques et les personnes morales
(2) La loi du 7 août 1991 s'applique à toute campagne d'appel à la générosité du public menée à l'échelon national soit sur la voie publique, soit par l'utilisation de moyens de communication. Il peut s'agir de sollicitations par le dépôt de brochures dans des lieux publics ou privés, par voie d'affichage, de presse, de radio, de télévision, téléphonique, postale, électronique

2 • Faits caractéristiques d'importance significative

2.1 Faits significatifs intervenus au cours de l'exercice

L'exercice 2021 a été ponctué par un événement revêtant une importance significative : la Fondation a subi une cyber-attaque fin 2021, qui sans perturber son système opérationnel de gestion des ressources et des missions sociales, a obligé la Fondation à reprendre son système comptable et financier, opération finalisée à date, et à décaler l'arrêté des comptes 2021 au second semestre 2022. La continuité de l'activité de la Fondation ARC n'a pas été remise en cause.

2.2 Faits significatif postérieurs à la clôture de l'exercice 2021

Aucun fait caractéristique d'importance significative n'est à signaler après la clôture jusqu'à l'approbation des comptes par le Conseil d'administration.

3 • Principes, règles et méthodes comptables

3.1 Principes généraux

Les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2021 ont été établis et présentés conformément au Règlement ANC 2014-03 et au nouveau Règlement du 5 décembre 2018 applicables aux personnes morales de droit privé non commerçante et à but non lucratif au titre des exercices ouverts à compter du 1er janvier 2020 dans sa version homologuée le 29 décembre 2020, intégrant les Règlements n°2018-04 et n°2020-08.

La Fondation ARC relève des articles 3, 3bis et 4 de la loi n° 91-772 du 7 août 1991. Elle doit ainsi inclure dans l'annexe de ses comptes annuels les états obligatoires suivants :

• Un compte de résultat par origine et destination (CROD) défini à l'article 432-2 du Règlement ANC n°2018-06 ;
• Un compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public (CER) conformément à la loi n° 91-772 du 7 août 1991 défini selon le modèle présenté à l'article 432-17 du Règlement ANC n°2018-06 ;

• Un tableau des contributions volontaires en nature ;

• Les informations nécessaires à leur bonne compréhension.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

• La continuité de l'exploitation ;

• La permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre (hors changements de méthodes impliqués par les nouveaux règlements et présenté en début d'annexe) ;

• L'indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Conformément aux règles prévues par l'administration fiscale et afin d'éviter que la Fondation ARC ne soit soumise aux impôts commerciaux sur l'ensemble de ses activités, les activités taxables sont identifiées et comptabilisées distinctement mais font partie intégrante des comptes de la Fondation. L'activité non lucrative de la Fondation est très largement prépondérante.

La Fondation ARC est une fondation abritante[3] ou affectataire conformément à l'article 20 de la loi n°87-571 du 23 juillet 1987 sur le développement du mécénat, modifié par l'article 122 de la loi n°2009-526 du 12 mai 2009. Elle abrite la Fondation Turbeau créée le 16 mars 2012 et la Fondation Oberling-Haguenau créée le 22 novembre 2019. Les deux fondations abritées sont à dotation consomptible.

La Fondation ARC, fondation abritante[3], gère les « biens, droits et ressources » affectés aux fondations abritées qui constituent des biens propres à la fondation abritante mais sont assortis d'une charge. Les opérations relatives à ces biens, droits et ressources sont donc constatées dans la comptabilité générale de la Fondation ARC retraçant l'ensemble de ses activités, y compris celles des fondations abritées, au travers du bilan, du compte de résultat et de l'annexe.

Toutefois, un dispositif de comptabilité auxiliaire permet de suivre séparément la gestion de ces biens, droits et ressources. Une information globale sur la gestion et les actions des fondations abritées est donnée dans la présente annexe.

3.2 Changement de méthode comptable

Aucun changement de méthode comptable n'est intervenu au cours de l'exercice.

3.3 Règles, méthodes comptables et compléments d'information relatifs aux postes du bilan-Actif

3.3.1 Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles sont amorties suivant le mode linéaire sur la durée réelle d'utilisation prévue de chaque élément estimé entre 2 et 10 ans. Elles sont évaluées à leur coût d'acquisition (coût d'achat et frais accessoires).

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires). Elles sont amorties suivant le mode linéaire sur la durée réelle d'utilisation prévue de chaque élément.

(3)Une fondation abritante reçoit et gère dans un cadre contractuel des biens qui lui sont confiés par des fondateurs, personnes physiques ou morales, pour la réalisation d'une mission d'intérêt général. La fondation abritante est la gestionnaire des biens pour le compte des fondateurs de la fondation abritée ou du fonds individualisé qui consentent une libéralité à la fondation abritante, cette libéralité (don, legs ou donation) étant assortie de charges.
Les fondateurs de fondations abritées ou de fonds individualisés réalisent une affectation irrévocable de biens, droits, ressources à la fondation abritante aux conditions de réaliser l'œuvre d'intérêt général à but non lucratif. La fondation abritante accepte la libéralité et en assume les charges, notamment celle de créer une fondation abritée en son sein.

TERRAINS	**Non amortis**
IMMEUBLE LÉGUÉ (*)	**50 ans**
CONSTRUCTIONS	**30 à 60 ans**
AGENCEMENTS – INSTALLATIONS	
Second œuvre	30 ans
Stores	25 ans
Ascenseur, chauffage, climatisation, équipement, ravalement	20 ans
Aménagement	15 ans
Autre	10 à 25 ans
CONSTRUCTION SUR SOL D'AUTRUI	**25 ans**
AGENCEMENTS – INSTALLATIONS SUR SOL D'AUTRUI	
Second œuvre	25 ans
MATÉRIEL DE TRANSPORT	**8 ans**
MATÉRIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	
Ordinateurs	3 à 5 ans
Imprimantes	2 à 14 ans
Standard et matériel téléphonique	12 et 15 ans
Autre matériel informatique	4 à 12 ans
Autre matériel de bureau	7 à 20 ans
MOBILIER	**10 à 25 ans**

(*)Il s'agit d'un immeuble issu d'un legs assorti des obligations suivantes : conservation du bien pendant une durée minimale de 99 ans ; entretien des bâtiments et attribution du prix Léopold Griffuel. Tous les travaux sont couverts par les produits annuels issus de l'exploitation de ce legs. Par ailleurs, la valeur actuelle du bien est estimée à 31 600 000 € au 31 décembre 2021.

Variation des immobilisations incorporelles

EN EUROS	VALEUR BRUTE au 01/01/2021	AUGMEN-TATIONS	DIMINU-TIONS	VALEUR BRUTE au 31/12/2021
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	3 926 890	3 060	0	3 929 950
Immobilisations incorporelles en cours	15 600	425 853	0	441 453
TOTAL	**3 942 490**	**428 913**	**0**	**4 371 403**

Les logiciels acquis concernent des développements spécifiques de nouveaux logiciels ou des améliorations de solutions existantes (amélioration de l'outil de gestion des appels à projets et la gestion de la base donateurs). Les immobilisations en cours réalisées lors de l'année sont comptabilisées sous la rubrique « Logiciels ».

Variation des amortissements

EN EUROS	CUMUL au 01/01/2021	DOTATIONS	REPRISES	CUMUL au 31/12/2021
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	2 111 993	397 811	0	2 509 804
TOTAL	**2 111 993**	**397 811**	**0**	**2 509 804**

Les dotations aux amortissements apparaissent sous la rubrique « Charges d'exploitation » du compte de résultat.

Variation des immobilisations corporelles

EN EUROS	VALEUR BRUTE au 01/01/2021	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	VALEUR BRUTE au 31/12/2021
Terrain légué	524 425	0	0	524 425
Terrain	27 441	0	0	27 441
SOUS-TOTAL TERRAINS	**551 866**	**0**	**0**	**551 866**
Immeuble légué (*)	695 168	0	0	695 168
Constructions	662 644	0	0	662 644
Construction sur sol d'autrui	9 241	0	0	9 241
SOUS-TOTAL CONSTRUCTIONS	**1 367 053**	**0**	**0**	**1 367 053**
Agencements, installations	1 621 653	351 969	0	1 973 622
Agencements, installations sur sol d'autrui	350 811	0	0	350 811
Agencements, installations immeuble légué	2 086 084	949 832	0	3 035 916
Matériel de transport	10 163	0	0	10 163
Matériel de bureau et informatique	634 686	55 716	0	690 402
Mobilier	101 102	756	0	101 858
SOUS-TOTAL INSTALLATIONS TECHNIQUES, MATÉRIEL ET OUTILLAGES INDUSTRIELS	**4 804 498**	**1 358 272**	**0**	**6 162 771**
Immobilisations corporelles en cours	475 476	0	475 476	0
TOTAL	**7 198 893**	**1 358 272**	**475 477**	**8 081 690**

Variation des amortissements

EN EUROS	CUMUL au 01/01/2021	DOTATIONS	REPRISES	CUMUL au 31/12/2021
Constructions	418 168	15 494	0	433 662
Construction sur sol d'autrui	9 241	0	0	9 241
Immeuble légué	695 168	0	0	695 168
SOUS-TOTAL CONSTRUCTIONS	**1 122 577**	**15 494**	**0**	**1 138 071**
Agencements, installations	1 248 569	34 126	0	1 282 695
Agencements, installations sur sol d'autrui	30 667	21 031	0	51 698
Agencements, installations immeuble légué	269 255	186 274	0	455 529
Matériel de transport	10 163	0	0	10 163
Matériel de bureau et informatique	444 520	97 917	0	542 437
Mobilier	72 068	4 555	0	76 623
SOUS-TOTAL INSTALLATIONS TECHNIQUES, MATÉRIEL ET OUTILLAGES INDUSTRIELS	**2 075 246**	**343 904**	**0**	**2 419 148**
TOTAL	**3 197 823**	**359 398**	**0**	**3 557 219**

Les dotations aux amortissements apparaissent sous la rubrique « Charges d'exploitation » du compte de résultat.

3.3.2 Les biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés

Les biens reçus par legs ou donation destinés à être cédés sont comptabilisés dans une rubrique spécifique de l'actif immobilisé selon les modalités suivantes :

• La date d'entrée d'une donation entre vifs : les biens sont comptabilisés soit à la date de la signature de l'acte authentique de donation, soit à la date de transfert de propriété mentionnée dans l'acte si elle est postérieure.

• La date d'entrée d'un legs : les biens sont comptabilisés soit à la date de son acceptation par le Conseil d'administration, soit à la date d'entrée en jouissance ou d'entrée en possession si elles sont postérieures (date de délivrance du legs), soit à la date de levée de la dernière condition suspensive ;

• La valeur d'entrée est leur valeur vénale à la date de l'effet générateur soit leur date d'entrée ;

• La valeur comptable n'est pas amortissable. Un test de dépréciation est réalisé au moins une fois par an jusqu'à leur cession et donne lieu, le cas échéant, à la constitution d'une provision pour dépréciation.

Variation des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés

EN EUROS	VALEUR BRUTE au 01/01/2021	AUGMEN-TATIONS	DIMINU-TIONS	VALEUR BRUTE au 31/12/2021
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés(*)	13 590 467	5 204 031	7 245 882	11 548 616
TOTAL	**13 590 467**	**5 204 031**	**7 245 882**	**11 548 616**

(*)Il s'agit des immobilisations issues des legs et donations acceptés par la Conseil d'administration destinés à être cédées. La comptabilisation de ces biens résultant de l'application du Règlement ANC n°2018-06.

Variation des dépréciations des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés

EN EUROS	CUMUL au 01/01/2021	DOTATIONS	REPRISES	CUMUL au 31/12/2021
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés(*)	1 162 148	247 342	340 379	1 069 111
TOTAL	**1 162 148**	**247 342**	**340 379**	**1 069 111**

Les dotations aux dépréciations apparaissent sous la rubrique « Charges d'exploitation » du compte de résultat.

(*) selon le Règlement ANC n°2018-06, les immobilisations reçues des legs et donations destinées à être cédées ne sont pas amortissables. Un test de dépréciation est effectué au moins une fois par an. Toute perte de valeur est constatée par une dotation de provision pour dépréciation dans un compte spécifique aux biens destinées à être cédés. Les provisions pour dépréciation des immobilisations destinées à être cédées ne sont reprises qu'à la date de la réalisation de la cession.

3.3.3 Immobilisations financières

Variation des immobilisations financières

EN EUROS	VALEUR BRUTE au 01/01/2021	AUGMEN-TATIONS	DIMINU-TIONS	VALEUR BRUTE au 31/12/2021
Intérêts courus	148 143	134 729	148 143	134 729
OPCVM Actions	10 119 785	0	2 373 716	7 746 069
Contrat de capitalisation	12 314 566	142 452	0	12 457 018
SCPI	13 631 557	4 869 865	4 001 270	14 500 152
FCPI	0	2 488 929	0	2 488 929
OPCI	0	2 406 368	0	2 406 368
SOUS TOTAL AUTRES TITRES IMMOBILISÉS	**36 214 051**	**10 042 342**	**6 523 129**	**39 733 264**
Dépôts et cautionnements versés	5 507	0	0	5 507
SOUS-TOTAL AUTRES	**5 507**	**0**	**0**	**5 507**
TOTAL	**36 219 558**	**10 042 342**	**6 523 129**	**39 738 771**

Les immobilisations financières sont comptabilisées au coût d'acquisition. Le prix d'achat est constitué du prix d'achat majoré des coûts directement attribuables dont la commission de souscription (PCG, art.221-1 renvoyant à l'art.213-8).

Les OPCVM Actions font l'objet d'une estimation en fin de période basée sur le dernier cours connu. Les moins-values latentes éventuelles sont provisionnées lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable. Les lignes de titres qui ne font pas l'objet d'une dépréciation, ont dégagé une plus-value latente. Les plus-values ou moins-values résultant de cette estimation sont appréciées, pour chaque catégorie de titres de même nature, par rapport à la valeur d'origine globale de l'ensemble de ces titres.

Le cumul de ces plus-values s'élève à 2 463 185 € au 31 décembre 2021.

Variation des provisions pour dépréciation des immobilisations financières

EN EUROS	VALEUR BRUTE au 01/01/2021	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	VALEUR BRUTE au 31/12/2021
FCPI	0	91 377	0	91 377
TOTAL	**0**	**91 377**	**0**	**91 377**

3.3.4 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Dans le cadre des legs et donations, les espèces, les actifs bancaires, les actifs financiers cotés ou les parts ou actions d'OPCVM et assimilés sont comptabilisés dans un compte spécifique de créances jusqu'à la date de réception des fonds ou de transfert des titres, représentative de la date de disponibilité effective permettant la cession des titres et/ou l'utilisation des fonds. Les créances reçues par legs ou donations sont à leur valeur vénale à la date d'effet de la comptabilisation de la libéralité sous-jacente.

État des créances

	31/12/2021			31/12/2020
EN EUROS	BRUT	PROVISIONS	NET	NET
Avances et accomptes versés sur commande	12 904	0	12 904	18 128
Créances clients, usagers et comptes rattachés	4 439	0	4 439	5 590
Créances recues par legs et donations	8 724 974	0	8 724 974	11 160 699
Fournisseurs débiteurs	*17 137*	*0*	*17 137*	*24 935*
Personnel et comptes rattachés	*300*	*0*	*300*	*3 063*
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	*30 972*	*0*	*30 972*	*31 525*
Débiteurs divers (1)	*753 879*	*0*	*753 879*	*1 293 675*
Produits à recevoir (2) et (3)	*1 157 589*	*0*	*1 157 589*	*1 873 052*
Débiteurs Notaires (4)	*965 829*	*49 172*	*916 657*	*422 375*
SOUS TOTAL AUTRES	**2 925 707**	**49 172**	**2 876 534**	**3 648 625**
TOTAL	**11 655 119**	**49 172**	**11 618 852**	**14 833 043**

Ces créances sont à échéance à moins d'un an.

(1)Il s'agit principalement de sommes dues par les organismes gestionnaires des projets de recherche et aides individuelles versés. Ces montants sont constatés à la suite du contrôle des comptes rendus financiers et correspondent à la part non utilisée des financements versés.

(2)Il s'agit principalement de recettes dons à percevoir au-delà du 31 décembre 2021.

(3)La provision couvre des risques de non-recouvrement sur des ventes de biens issus de legs.

(4)Il s'agit des prix de cession des immobilisations reçues par legs ou donations non encore encaissées au 31/12/2021.

Variation des provisions pour dépréciation des créances

EN EUROS	CUMUL au 01/01/2021	DOTATIONS	REPRISES	CUMUL au 31/12/2021
Risque de non recouvrement sur legs	49 172	0	0	49 172
TOTAL	**49 172**	**0**	**0**	**49 172**

3.3.5 Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Elles sont composées de :

• SICAV et Fonds Communs de Placement valorisés selon la méthode du « premier entré, premier sorti ».

• Contrats de capitalisation dont les intérêts courus et acquis au 31 décembre de chaque année sont capitalisés. Ces contrats assurent une garantie en capital. Ils sont investis sur des fonds monétaires disponibles.

État des VMP

	31/12/2021			31/12/2020
EN EUROS	BRUT	PROVISIONS	NET	NET
OPCVM				
Fonds communs de placement	1 131	1 055	77	154
Contrats de capitalisation	51 778 193	174 482	51 603 711	64 934 803
SICAV	8 000 000	0	8 000 000	0
SOUS-TOTAL	**51 779 324**	**175 536**	**59 603 788**	**64 934 957**
Portefeuille issu des legs :	0	0	0	0
Actions et OPCVM d'actions	*1 544 605*	*72 915*	*1 471 690*	*36 765*
SOUS-TOTAL PORTEFEUILLE ISSU DES LEGS	**1 544 605**	**72 915**	**1 471 690**	**36 765**
TOTAL	**53 323 929**	**248 451**	**61 075 478**	**64 971 722**

Dont échéances à plus d'un an au 31 décembre 2021: 40 705 060 €.

Les Fonds Communs de Placement, OPCVM, actions et obligations font l'objet d'une estimation en fin de période basée sur le dernier cours connu. Les moins-values latentes éventuelles sont provisionnées lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable. Les lignes de titres d'OPCVM qui ne font pas l'objet d'une dépréciation, ont dégagé une plus-value latente. Au 31 décembre 2021, la plus-value latente s'élève à 3 424 670 €.

Variation des provisions pour dépréciation des VMP

EN EUROS	CUMUL au 01/01/2021	DOTATIONS	REPRISES	CUMUL au 31/12/2021
Fonds communs de placement	978	77	0	1 055
Autres VMP	518 472	0	343 991	174 481
SOUS-TOTAL VMP	**519 450**	**77**	**343 991**	**175 536**
Portefeuille issu des legs :				
Actions et OPCVM d'actions	*202*	*72 713*	*0*	*72 915*
SOUS-TOTAL PORTEFEUILLE ISSU DES LEGS	**202**	**72 713**	**0**	**72 915**
TOTAL	**519 652**	**72 790**	**343 991**	**248 451**

3.3.6 Disponibilités

Les disponibilités incluent des comptes sur livret. Ces produits garantissent le capital et sont liquides.

État des disponibilités à la clôture

EN EUROS	31/12/2021	31/12/2020
Comptes courants bancaires	3 352 939	1 417 144
Valeurs à l'encaissement - Dons	952 289	447 595
Caisse	999	1 209
Comptes sur livret	14 013 658	7 210 906
Intérêts courus	3 347	2 749
TOTAL	**18 323 232**	**9 079 603**

Dont échéance à moins d'un an : 0 €

3.3.7 Charges constatées d'avance

EN EUROS	31/12/2021	31/12/2020
Stock pour dépliants	0	4 581
Stock enveloppes pour mailings	119 684	42 815
Fournisseurs - charges constatées d'avance	276 171	153 003
TOTAL	**395 855**	**200 399**

3.4 Règles, méthode comptables et compléments d'information relatifs aux postes du bilan-Passif

3.4.1 Fonds propres de la Fondation ARC

VARIATION DES FONDS PROPRES	SITUATION AU 01/01/2021	AFFECTATION DU RÉSULTAT	AUGMENTATION	DIMINUTION OU CONSOMMATION	À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE
Fonds propres sans droit de reprise	20 000 000	0	0	0	20 000 000
Réserves	53 812 308	-645 970	0	0	53 166 339
Report à nouveau	6 586 337	184 820	0	0	6 771 156
Excédent ou déficit de l'exercice	-461 150	461 151	2 182 537	0	2 182 537
SITUATION NETTE	**79 937 495**	**0**	**2 182 537**	**0**	**82 120 032**
Fonds propres consomptibles	130 198	0	2 711 137	6 769	2 834 566
TOTAL	**80 067 693**	**0**	**4 893 674**	**6 769**	**84 954 599**

« La Fondation n'a pas abondé sa dotation initiale depuis sa création en 2012. Afin de maintenir la valeur de cette dotation initiale, la Fondation s'assure que les actifs qui la constituent ont une valeur de marché supérieure à son montant initial. Les actifs constituant la dotation initiale de la Fondation ARC de 20 millions d'euros correspondent à des actifs financiers, dont la valeur actualisée au 31 décembre 2021 s'élève à 42,2 milions d'euros. »

Pour mémoire, la dotation initiale de 20 millions d'euros à la Fondation ARC a été financée par des ressources issues de l'appel à la générosité du public, elle permet de pérenniser l'œuvre de la Fondation et donc ses missions sociales, elle n'est pas consomptible.

Le Conseil d'administration de la Fondation ARC du 28 avril 2014 a autorisé le prélèvement de 20 millions d'euros sur la réserve pour régulation pour : doter le report à nouveau de 11,7 millions d'euros et ainsi combler le déficit de ce dernier ainsi que créer une réserve pour projets de développement.

En effet, dans le cadre de la mise en œuvre de sa stratégie scientifique, la Fondation ARC finance certains projets susceptibles de générer des ressources par les résultats obtenus dans un avenir plus ou moins lointain. Pour identifier ces programmes et répondre aux exigences fiscales, elle a créé une activité susceptible de générer à terme des revenus imposables, dont elle impute les résultats sur la réserve pour projets de développement.

Les charges et engagements pour ces activités s'élèvent 161 006 euros pour l'année 2021.

Les fonds propres et réserves (84,9 millions d'euros) comprennent la dotation pérenne statutaire de la Fondation (20 millions d'euros), couvrent les engagements pour le financement de projets de recherche pluriannuelle « hors bilan » (23,8 millions d'euros) et les partenariats de recherche de développement (0,7 millions d'euros). Les 40,4 millions restants permettent de faire face aux incertitudes économiques et de pérenniser les missions sociales, en garantissant sur le long terme le financement de projets scientifiques à montant constant voire croissant, et en assurant un an de fonctionnement de la Fondation. Son modèle économique repose historiquement sur des ressources issues pour moitié des libéralités, ressources qui présentent un caractère incertain compte tenu du nombre d'acteurs croissant dans le secteur caritatif.

3.4.2 Fonds propres consomptibles

Les dotations consomptibles des fondations abritées représentent des actifs destinés à être consommés selon un plan pluriannuel ou d'un budget prévisionnel annuel.

État des dotations consomptibles

EN EUROS	SITUATION au 01/01/2021	DOTATIONS COMPLÉMENTAIRES	CONSOMMATIONS	31/12/2021
Fondation Oberling-Haguenau	130 198	2 711 137	6 769	2 834 566
TOTAL	**130 198**	**2 711 137**	**6 769**	**2 834 566**

3.4.3 Fonds dédiés aux programmes de la Fondation ARC

Lorsque des legs et des dons sont affectés par les testateurs et donateurs à des projets de recherche définis ou à des chercheurs précisément désignés, la partie des ressources non attribuée en fin de période est inscrite en charges sous la rubrique « Reports en fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public», afin de constater l'engagement pris par la Fondation de poursuivre la réalisation desdites volontés, avec comme contrepartie au passif du bilan la rubrique «Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public».

Le montant des fonds dédiés est repris, au fur et à mesure de l'utilisation des fonds, par la contrepartie du compte « Utilisations des fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public », inscrite en produit au compte de résultat.

Suivi des fonds dédiés aux programmes de la Fondation ARC

VARIATION DES FONDS DÉDIÉS ISSUS DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	À L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	REPORTS	UTILISATIONS		TRANSFERTS	À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	
			MONTANT GLOBAL	Dont remboursements		MONTANT GLOBAL	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépenses au cours des deux derniers exercices
Ressouces liées à la générosité du public	3 082 118	635 786	837 084	0	0	2 880 820	0
Projets de recherche dédiés à la région de Grenoble	230	0	230	0	0	0	0
Projets de recherche dédiés à l'équipe du docteur Klein	10	0	10	0	0	0	0
Projets de recherche dédiés au cancer du pancréas-Bertrand Kamal	606 981	343 117	231 715	0	0	718 383	0
Projets de recherche dédiés-Cancer et vieillissement	0	40 000	0	0	0	40 000	0
Projets de recherche dédiés au centre Oscar Lambret à Lille	350 745	0	282	0	0	350 463	0
Projets de recherche dédiés à l'Institut Gustave Roussy	166 275	0	146 275	0	0	20 000	0
Projets de recherche dédiés au département de la Manche	30 608	0	0	0	0	30 608	0
Projets de recherche dédiés aux cancer du squelette	8 050	0	0	0	0	8 050	0
Projets de recherche dédiés au centre Georges-François Leclerc de Dijon	101 194	0	0	0	0	101 194	0
Projets de recherche dédiés à l'hôpital Paul Brousse	225 894	4 642	0	0	0	230 536	0
Projets de recherche dédiés au Finistère	176 300	0	0	0	0	176 300	0
Projets de recherche dédiés aux leucémies, cancers du sein ou cancers du poumon	42 340	5 778	46 000	0	0	2 118	0
Projets de recherche dédiés au département de l'Ille-et-Vilaine	894 533	0	100 173	0	0	794 360	0
Projets dédiés aux cancers de l'utérus	0	4 600	0	0	0	4 600	0
Projets dédiés à la région de Lyon	0	771	0	0	0	771	0
Projets dédiés à l'acquisition de matériel	0	3 466	0	0	0	3 466	0
Projets de recherche dédiés à des prix jeunes chercheurs-Griffuel[2]	335 012	230 498	300 000	0	0	265 510	0
Projets de recherche dédiés à des prix jeunes chercheurs-Starck[1]	18 193	0	10 000	0	0	8 193	0
Projets de recherche dédiés à des prix jeunes chercheurs-Kerner[1]	38 583	0	2 400	0	0	36 183	0
Projets de recherche dédiés à des prix jeunes chercheurs-Autres	87 171	2 915	0	0	0	90 086	87 171
TOTAL	**3 082 118**	**635 786**	**837 084**	**0**	**0**	**2 880 820**	**87 171**

(1)Les prix Fondation ARC Jeunes Chercheurs concernent, d'une part, deux prix scientifiques (prix Alexandre Joël, prix Hélène Starck), décernés à des jeunes chercheurs illustrant, sur un poster, leurs travaux de recherche financés par la Fondation ARC, et d'autre part, un prix de vulgarisation scientifique (prix Kerner).
(2)Créé en 1970, ce prix d'une valeur totale de 300 000 € est un des prix les plus importants en Europe dans le domaine de la recherche en cancérologie. Il récompense chaque année des chercheurs de renommée internationale dont les travaux ont abouti à une avancée majeure dans la recherche sur le cancer. Depuis sa création, 53 chercheurs de 11 nationalités différentes ont été récompensés, tous issus des plus prestigieuses institutions de la recherche internationale. Depuis 2015, ce prix est divisé en deux catégories : le prix de recherche fondamentale (150 000 €) et le prix de recherche translationnelle et clinique (150 000 €).
Les sommes conservées en fonds dédiés servent à financer les prix mais également les dépenses relatives à l'entretien de l'immeuble

3.4.4 Provisions pour risques et charges

Variation des provisions

EN EUROS	CUMUL au 01/01/2021	AUGMENTATIONS DOTATIONS	REPRISES DOTATIONS PROVISIONS UTILISÉES	REPRISES DOTATIONS PROVISIONS NON UTILISÉES	CUMUL au 31/12/2021
Autres provisions pour risques(1)	625 964	0	17 888	0	608 076
Provision pour pensions et obligations(2)	340 030	25 765	0	0	365 795
Provisions pour charges(3)	25 618,5	2 200	20 606	0	7 213
TOTAL	**991 613**	**27 965**	**38 493**	**0**	**981 085**

(1)Elles recouvrent : un risque pour versement de passif issu de legs pour 608 076 euros.

(2)Les modalités de détermination des indemnités de fin de carrière sont définies par l'accord collectif d'entreprise révisé, signé le 15 juillet 2013. Ce régime concerne l'ensemble des salariés bénéficiaires d'un contrat à durée indéterminée. Le montant de l'indemnité est calculé en retenant le maximum entre l'indemnité légale et l'indemnité prévue par l'accord collectif d'entreprise.

La méthode de calcul retenue est celle des « Unités de Crédit Projetées », méthode rétrospective avec salaire de fin de carrière, qui consiste à évaluer les droits projetés à la retraite au prorata de l'ancienneté sur la période de constitution de ces droits.
Les hypothèses retenues au 31 décembre 2021 pour le calcul ont été les suivantes :

- départ volontaire à la retraite à partir de 63 ans ;
- taux d'actualisation : 0 % ;
- taux de progression des salaires : 2,00 % ;
- taux de charges sociales : 55 % ;
- taux de sortie des effectifs : 9 % ;
- table de mortalité : INSEE 2011-2013.

La reprise utilisée au titre de l'exercice 2021 est de 0 euros.
La dotation nette au 31 décembre 2021 est de 25 765 euros.

(3)Les engagements pris par la Fondation au titre des obligations stipulées par le testateur ou donateur sont à comptabiliser dans un compte de provision spécifique. Ces engagements sont identifiés et estimés à la date d'acceptation du legs ou donation.

3.4.5 Fonds dédiés aux fondations abritées

À la clôture de l'exercice, la partie des ressources affectées par les donateurs ou les testateurs à une fondation abritée qui n'a pu être utilisée conformément au plan budgétaire, est inscrite en charges dans des sous-comptes de la rubrique « Reports en fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public » avec comme contrepartie au passif du bilan le poste « Fonds dédiés aux fondations abritées ». Si les ressources utilisées sont supérieures aux ressources affectées, la différence est inscrite en produits dans un sous-compte de la rubrique « Utilisations des fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public ».

Suivi des fonds propres des fondations abritées

EN EUROS	FONDS À ENGAGER au 01/01/2021	DOTATIONS COMPLÉMENTAIRES	CONSOMMATIONS	FONDS RESTANT À ENGAGER au 31/12/2021
Fondation Turbeau	411 163	0	181 317	229 846
TOTAL	**411 163**	**0**	**181 317**	**229 846**

3.4.6 Dettes diverses

État des dettes diverses

EN EUROS	31/12/2021	31/12/2020
Dettes fournisseurs	2 136 326	1 121 932
Fournisseurs - factures non parvenues	303 187	469 149
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHÉS	**2 439 513**	**1 591 081**
Dettes issues des legs ou donations(*)	1 644 690	2 008 551
DETTES DES LEGS OU DONATIONS	**1 644 690**	**2 008 551**
Comité social et économique (CSE)	21 662	6 798
Provision pour congés payés	262 567	282 963
Provision pour charges sur congés payés	144 666	154 355
Provision Compte Épargne Temps (CET)	66 946	55 363
Provision pour charges sur CET	37 442	30 517
Sous-total personnel	*533 283*	*529 996*
URSSAF	102 050	107 669
IRCANTEC	14 633	0
MALAKOF	9 135	8 801
Mutuelle	25 431	23 769
Prévoyance	11 447	11 771
Trésor Public-Prélèvement à la source	16 911	18 932
Sous-total organismes sociaux	*179 608*	*170 942*
Formation professionnelle	6 979	26 940
Aide à la construction	11 730	11 417
Taxe sur les salaires	0	3 826
AGEFIPH	6 142	7 262
Sous-total taxes dues sur les rémunérations	*24 851*	*49 445*
TOTAL DETTES FISCALES ET SOCIALES	**737 741**	**750 383**
Aides individuelles à verser (voir 4.2.8)	17 221 916	12 934 801
Projets de recherche à verser (voir 4.2.8)	19 133 947	20 079 250
Autres	255 893	198 427
TOTAL AUTRES DETTES	**36 611 756**	**33 212 478**
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	**0**	**520**
TOTAL	**41 433 700**	**37 563 015**

Ces dettes sont à échéance à moins d'un an.
(*) Les dettes issues des legs et donations sont constatées en application du Règlement ANC 2018-06. Il s'agit du passif du testateur ou donateur estimé à la date du fait générateur de la comptabilisation des legs et donations acceptés.

3.4.7 Dettes à l'égard de la recherche

Ce poste regroupe l'ensemble des engagements nominatifs non encore versés, notamment ceux proposés par le Conseil scientifique, approuvés par le Conseil d'administration, pris à l'égard des chercheurs et des laboratoires au titre des projets en cours de réalisation (aides individuelles aux jeunes chercheurs, projets scientifiques de recherche).

Ces engagements sont essentiellement d'une durée comprise entre une et trois années. À l'issue des dates limites d'utilisation, les sommes non utilisées ou les dépenses non justifiées par les bénéficiaires sont restituées à la Fondation ARC.

Nature des dettes à l'égard de la recherche

	31/12/2021			31/12/2020
EN EUROS	ÉCHÉANCE - 1 AN	ÉCHÉANCE + 1 AN	TOTAL	TOTAL
Aides individuelles attribuées	14 868 374	2 353 542	17 221 916	12 924 886
Projets de recherche attribués	11 854 036	7 079 911	18 933 947	20 029 250
SOUS-TOTAL FONDATION ARC	**26 722 410**	**9 433 452**	**36 155 862**	**32 954 136**
Aides individuelles attribuées	0	0	0	9 915
Projets de recherche attribués	108 000	92 000	200 000	50 000
SOUS-TOTAL FONDATIONS ABRITÉES	**108 000**	**92 000**	**200 000**	**59 915**
TOTAL	**26 830 410**	**9 525 452**	**36 355 862**	**33 014 051**

4 • Compléments d'information relatifs aux postes du compte de résultat

4.1 Compléments d'information relatifs aux postes du compte de résultat – Charges

4.1.1 Honoraires du commissaire aux comptes

Le décret n° 2008-1487 du 30 décembre 2008 rend obligatoire la publication dans l'annexe des comptes annuels du montant total des honoraires du commissaire aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice.

Les honoraires relatifs au contrôle légal des comptes sont de 96 360 euros TTC pour l'exercice 2021.

4.1.2 Dotations aux amortissements et aux provisions

Ces dotations correspondent d'une part aux dotations aux amortissements des biens immobilisés dont 397 811 euros d'immobilisations incorporelles (paragraphe 3.3.1) et 359 398 euros d'immobilisations corporelles (paragraphe 3.3.1), et d'autres parts, aux provisions pour risques et charges pour 27 965 euros (paragraphe 3.4.4).

4.1.3. Aides financières

Les projets de recherche et aides individuelles attribués par le Conseil d'administration au cours de l'exercice sont rattachés aux charges de l'exercice. Les sommes ou échéances non encore versées aux bénéficiaires ou aux organismes gestionnaires, à la fin de chaque exercice, sont inscrites au passif du bilan sous la rubrique « Dettes à l'égard de la recherche ».

Certaines conventions de financement sont assorties de conditions suspensives, les échéances de ces conventions sont comptabilisées au fur et à mesure de la levée de ces conditions. Au préalable, elles figurent dans les engagements hors bilan dès le vote du financement par le Conseil d'administration.

État de la recherche

EN EUROS	MONTANT 2021	MONTANT DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT	VARIATION 2021/2020	
Colloques scientifiques	124 950	130 000	-5 050	-4%
Prix	322 400	333 400	-11 000	-3%
Projets de recherche	17 801 562	16 876 720	924 842	5%
Aides individuelles	7 447 543	6 101 403	1 346 140	22%
SOUS-TOTAL FONDATION ARC	**25 696 455**	**23 441 523**	**2 254 932**	**10%**
Projets de recherche	200 000	0	200 000	0%
Aides individuelles	0	0	0	0%
Prix	30 000	0	30 000	0%
Sous-total Fondations abritées	230 000	0	230 000	0%
TOTAL	**25 926 455**	**23 441 523**	**2 484 932**	**11%**

Les projets de recherche financés en 2021 pour un montant total de 25 926 455 euros comprennent pour 161 006 euros les projets isolés, mais en lien avec les missions sociales, dans le secteur susceptible de générer à terme des revenus imposables pour des raisons fiscales.

4.1.4 Charges financières

Elles correspondent pour 14 710 euros à des moins-values réalisées sur la vente de titres de portefeuilles en provenance de legs.

Les dotations aux provisions correspondent aux moins-values latentes de 164 166 euros pour les fonds communs de placement du portefeuille de la Fondation (paragraphe 3.3.5).

4.1.5 Reports en fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public

Pour plus de détails voir le paragraphe 3.4.3.

4.2 Compléments d'information relatifs aux postes du compte de résultat – Produits

4.2.1. Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges

Les reprises de provisions sont de 38 493 euros. Elles concernent les provisions pour risques (17 888 euros) et les provisions pour charges (20 606 euros) (paragraphe 3.4.4).

Le compte transfert de charges correspond pour 2 254 euros au remboursement de coûts supportés par la Fondation, aux manifestations (Gala et Triathlon des Roses) organisées dans le cadre d'Octobre Rose, pour 18 354 euros de contrats aidés et pour 12 338 euros au remboursement par l'Union Européenne sur un projet de recherche européen.

4.2.2. Dons et mécénat

Les dons constituent une des deux principales ressources de la Fondation, ce qui leur confère un caractère de produits d'exploitation et non un caractère exceptionnel.

Compte tenu de la forte concentration des versements au terme de l'exercice et des délais de traitement des courriers, les dons versés en chèques datés de 2021 et reçus jusqu'au 21 janvier 2021 inclus, sont rattachés aux recettes de l'exercice 2021.

Parallèlement, les reçus fiscaux sont remis aux donateurs au titre de l'année 2021.

Répartition des dons et du mécénat

EN EUROS	MONTANT 2021	VARIATION 2021/2020	MONTANT 2020
Dons non affectés			
Dons manuels	14 904 295	2 684 963	12 219 332
Mécénat	44 410	-128 715	173 125
SOUS-TOTAL DONS NON AFFECTÉS	**14 948 705**	**2 556 248**	**12 392 457**
Dons affectés			
Dons manuels	897 447	-1 314 831	2 212 278
Mécénat	183 644	87 864	95 780
SOUS-TOTAL DONS AFFECTÉS	**1 081 091**	**-1 226 967**	**2 308 058**
TOTAL	**16 029 796**	**1 329 281**	**14 700 515**

Les ressources en provenance des dons et du mécénat représentent 16 029 796 euros soit 40,06 % des ressources d'exploitation.

4.2.3 Legs, donations et assurances-vie

Le traitement des legs et donations constitue l'une des principales novations apportées par le nouveau Règlement ANC 2018-06. La comptabilisation de ces libéralités au compte de résultat de l'exercice est conditionnée par sa seule acceptation par le Conseil d'administration de la Fondation, ou à la date d'entrée en jouissance de la libéralité si celle-ci est postérieure, ou à la date de levée de la dernière condition suspensive. La contrepartie est inscrite en produits, sauf s'il existe une stipulation de l'auteur de la libéralité de renforcer les fonds propres de la Fondation.

Les espèces, les actifs bancaires et financiers ou les parts ou actions et assimilées sont comptabilisés dans un compte spécifique « créances reçues par legs et donations ». Leur transfert dans les comptes par nature est fait à la date de la réception des fonds ou de transfert effectif.

Les passifs qui correspondent aux dettes du testateur ou donateur, sont aussi isolés dans un compte spécifique « Dettes des legs ou donations ».

Les engagements pris par le bénéficiaire de la libéralité et qui constituent les obligations stipulées par le testateur ou donateur sont provisionnés dans un compte spécifique « provisions pour charges sur legs ou donations ».

Les biens autres que les espèces, les actifs bancaires et financiers ou les parts ou actions et assimilées, et destinés à être cédés sont isolés dans un compte spécifique sur la base de leur valeur vénale à la date de l'acceptation de la libéralité par le Conseil d'administration. Les biens destinés à être vendus ne sont pas amortissables et un test de dépréciation est effectué à la clôture de l'exercice. En cas de perte de valeur, la moins-value latente est provisionnée. Les fonds reportés sont alors ajustés en conséquence.

À la clôture de l'exercice, les libéralités constatées en produits au cours de l'exercice et dont certains actifs à céder ne sont pas encore réalisés ou certains actifs financiers n'ont pas été reçus ou transférés donnent lieu à une écriture au passif du bilan en fonds reportés, avec pour contrepartie une charge. Ces fonds seront repris et constatés en produits au cours des exercices suivants, au fur et à mesure des encaissements et décaissements liés à la réalisation de la libéralité.

La partie des libéralités constatées en produits au cours de l'exercice et affectée par l'auteur de la libéralité à un projet particulier et défini, qui n'est pas encore utilisée à la clôture de l'exercice, est inscrite au passif du bilan en fonds dédiés, avec pour contrepartie une charge.

Les valeurs des actifs et des passifs provenant du legs ou de la donation, identifiés à la date d'acceptation, peuvent être modifiées sur la base des informations nouvelles obtenues postérieurement à la date d'acceptation, et, le cas échéant, les montants inscrits en fonds reportés au titre du legs ou de la donation.

À l'inverse, les éléments non identifiés à la date d'acception et connus postérieurement ne donnent pas lieu à une modification de l'actif net représentatif du legs ou de la donation, comptabilisé à la date d'acceptation. Elle impacte le résultat de l'exercice de leur identification.

La rubrique « Legs, donations et assurances-vie » présente les produits nets des charges afférentes. Elle regroupe :

• Les produits liés aux legs, donations et assurances-vie :

- Le montant perçu au titre d'assurances-vie ;

- Les produits « legs ou donations » ;

- Le prix de vente des biens reçus destinés à être cédés ;

- La reprise des dépréciations d'actifs reçus destinés à être cédés ;

- L'utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations.

• Les charges liées aux legs et donations :

- La valeur nette comptable des biens reçus destinés à être cédés ;

- La dotation aux dépréciations d'actifs reçus destinés à être cédés ;

- Le report en fonds reportés liés aux legs ou donations.

Legs, donations ou assurances-vie

PRODUITS	MONTANTS
Montant perçu au titre d'assurances-vie	6 008 039
Montant de la rubrique de produits "legs ou donations"	11 673 719
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	6 017 166
Reprise des dépréciations d'actif reçus par legs ou donations destinés à être cédés	340 379
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	7 651 357
CHARGES	**MONTANTS**
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	5 831 938
Dotation aux dépréciations d'actif reçus par legs ou donations destinés à être cédés	247 342
Report en fonds reportés liés aux legs ou donations	6 335 154
SOLDE DE LA RUBRIQUE	**19 276 226**

Répartition des legs et assurances-vie

EN EUROS	MONTANT 2021	MONTANT 2020	2021/2020
Legs et assurances-vie non affectés			
Legs - Valeurs immobilières et mobilières	*13 248 931*	*8 976 380*	*4 272 551*
Assurances-vie	*6 008 039*	*7 292 854*	*-1 284 815*
SOUS-TOTAL LEGS ET ASSURANCES-VIE NON AFFECTÉS	**19 256 970**	**16 269 234**	**2 987 736**
Legs et assurances-vie affectés			
Legs - Valeurs immobilières et mobilières	*19 257*	*72 815*	*-53 558*
Assurances-vie	*0*	*0*	*0*
Loyers immeuble Griffuel	*822 849*	*767 034*	*55 815*
SOUS-TOTAL LEGS ET ASSURANCES-VIE AFFECTÉS	**842 106**	**839 849**	**2 257**
TOTAL	**20 099 076**	**17 109 083**	**2 989 993**

Les legs hors loyers de l'immeuble Griffuel représentent 48,17 % des ressources d'exploitation, soit 19 276 226 euros.

À la clôture de l'exercice, les legs affectés par les légataires qui n'ont pas fait l'objet d'une utilisation au cours de l'exercice, sont inscrits en « fonds dédiés ».

Selon la volonté du testateur, l'immeuble Griffuel doit être conservé par la Fondation en vue de sa location afin d'affecter les revenus conformément aux souhaits de ce dernier.

4.2.4 Quotes-parts de dotations consomptibles virées au compte de résultat

Les quotes-parts de dotations consomptibles (concernant à ce jour les Fondations Turbeau et Oberling-Haguenau) virées au compte de résultat correspondent aux montants réalisés de consommation pendant l'exercice. Au titre de l'exercice 2021, la consommation pour la fondation abritée Oberling-Haguenau est de 6 769 euros.

Pour plus de détails voir le paragraphe 3.4.2.

4.2.5 Reprises de financements

Nature des reprises

EN EUROS	31/12/2021	31/12/2020
Reprises projets de recherche des exercices antérieurs	780 490	616 242
Reprises aides individuelles des exercices antérieurs	635 821	445 657
TOTAL	**1 416 311**	**1 061 899**

Les reprises inscrites au compte de résultat sous la rubrique « Autres produits » sont constituées des :

• soldes des projets de recherche non consommés. Les chercheurs s'engagent à nous envoyer, à la date qui leur est signifiée, un compte rendu financier de l'utilisation des fonds versés. Après vérification et validation par la Direction administrative et financière de la Fondation, si les sommes justifiées sont inférieures à l'allocation versée, le remboursement de la différence est demandé. De même, si les sommes justifiées n'ont pas été utilisées selon des règles émises dès l'origine dans les conditions générales, le remboursement est également demandé ;

• aides individuelles attribuées les années précédentes lorsque le bénéficiaire nous informe de son souhait d'y mettre fin pour des raisons personnelles notamment recrutement dans un organisme de recherche ;

• remboursements d'avances de fonds versées aux organismes employeurs des jeunes chercheurs, sous contrats à durée déterminée financés par la Fondation, correspondant à la différence entre les avances et les coûts réellement supportés par les organismes employeurs pour rémunérer ces jeunes chercheurs.

En revanche, les financements attribués au cours de la période et qui font l'objet d'un désistement ou d'une annulation sont déduits de la dotation comptabilisée en charges sur la période.

4.2.6. Produits financiers

Nature des produits financiers

EN EUROS	31/12/2021	31/12/2020
Intérêts reçus	1 580 564	1 578 601
Produits nets sur cessions de VMP	1 171 992	503 771
Reprises sur provisions financières	343 991	5 570
SOUS-TOTAL FONDATION ARC	**3 096 547**	**2 087 942**
Intérêts reçus	41 914	10 103
SOUS-TOTAL FONDATIONS ABRITÉES	**41 914**	**10 103**
TOTAL	**3 138 461**	**2 098 045**

La hausse de 33,55 % des produits financiers (reprises sur provisions exclues) provient d'une opération « vendu–acheté » sur la poche d'actions détenue par la Fondation et a généré une plus-value de 864 837 euros et de la cession de SCPI qui a dégagée une

plus-value de 205 857 euros. À noter que le principe de grande prudence émis par le Comité financier de la Fondation reste la base de la politique financière de la Fondation.

4.2.7 Utilisations des fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public

Le report des ressources non utilisées correspond à des dons et legs affectés, encaissés sur des exercices antérieurs et attribués sur la période à des projets.

Pour plus de détails voir le paragraphe 3.4.3.

4.2.8 Contributions volontaires en nature

Une contribution volontaire en nature est l'acte par lequel une personne physique ou morale apporte à une entité un travail, des biens ou des services à titre gratuit. Ceci correspond à :

• Des contributions en travail : bénévolat, mises à disposition de personnes ;

• Des contributions en bien : dons en nature redistribués ou consommés en l'état ;

• Des contributions en service : mises à disposition de locaux ou de matériel, prêt à usage, fourniture gratuite de services.

Les contributions en nature reçues sont classées en trois catégories de produits :

• Les contributions volontaires liées à la générosité du public ;

• Les contributions volontaires non liées à la générosité du public ;

• Les concours publics en nature.

Le Règlement ANC n°2018-06 apporte une nouveauté qui réside dans l'obligation de la Fondation de recenser et valoriser toutes les contributions volontaires en nature.

Les contributions volontaires apportées sont comptabilisées à l'appui des valorisations fournies par ses apporteurs ou à défaut estimées par la Fondation. Elles sont comptabilisées en pied du compte de résultat.

La Fondation ARC a recensé deux catégories de contributions volontaires :

• Les dons en nature résultant de la mise à disposition d'espaces publicitaires : L'estimation donné par le donateur est de 41 407 euros en 2021 ;

• Le bénévolat réparti en deux sous-catégories :

• Les heures allouées à la direction scientifique : les heures sont recensées au titre de la préparation des actions, de l'expertise des dossiers, du suivi des projets et des réunions d'instances. Le taux horaire est déterminé par référence à la durée légale de travail mensualisée et sur la base du salaire brut d'un directeur de recherche de niveau 1ère classe(4) .

• Les heures de participation aux différents comités de direction de la Fondation : les heures de présence sont recensées par comité et par date. Le taux horaire est déterminé par référence au SMIC(5) chargé au 1er janvier 2021.

L'estimation du bénévolat et des dons en nature s'élèvent respectivement à 297 575 euros et 41 407 euros en 2021 et représentent 7 400 heures consacrées par les experts bénévoles à l'analyse des dossiers de financement.

Les contributions en nature consommées sont classées en trois catégories de charges :

• Les contributions volontaires et destinées à financer des missions sociales : elles sont ventilées entre les missions réalisées en France et à l'étranger. Le montant de 2021 s'élève à 294 398 euros ;

• Les contributions volontaires allouées à la recherche des fonds. Le montant de 2021 s'élève à 41 407 euros ;

• Les contributions volontaires allouées au fonctionnement. Le montant s'élève à 3 177 euros.

(4)Source : Grille indiciaire de l'État pour un directeur de recherche
*Détail du calcul : Echelon moyen entre 3 et 5 ans d'expérience - Indice 1011*4,85 arrondi à la centaine supérieure*
(5)Le salaire minimum interprofessionnel de croissance

5 • Autres informations

5.1. Ventilation de l'effectif salarié

Effectif total par catégorie au 31 décembre (hors pigistes)

	EFFECTIF		POURCENTAGES	
EN EUROS	2021	2020	2021	2020
Cadres	43	45	77%	76%
Maîtrises	9	11	16%	19%
Employés	4	3	7%	5%
TOTAL	56	59	100%	100%

5.2 Rémunération des salariés

Le montant annuel brut des cinq plus fortes rémunérations versées en 2021 s'élève à 477 514 euros.

5.3 Rémunération des dirigeants bénévoles

Les trois cadres dirigeants (Président, Vice-président et Trésorier) sont des bénévoles de la Fondation. Ils ne perçoivent aucune indemnité au titre de cette fonction, de même que les neuf autres administrateurs et plus largement les centaines de membres des instances de la Fondation.

Conformément aux statuts de la Fondation, des remboursements de frais peuvent être opérés. Au titre de 2021, aucun frais n'a été remboursé.

5.4 Sectorisation des activités de la Fondation ARC

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa stratégie scientifique, la Fondation a créé en 2013 un secteur susceptible de générer à terme des revenus imposables afin d'isoler, pour répondre aux exigences fiscales, les activités de financement de projets de recherche, en lien avec ses missions sociales, susceptibles de générer des ressources futures grâce aux résultats obtenus. Ce secteur distinct regroupe les moyens mis en œuvre pour l'exercice de ces activités. Le rattachement des charges directes et de charges mixtes suit les mêmes règles que celles du secteur d'activité non lucratif.

Les engagements et charges pour l'année 2021 sont de 161 006 euros. En l'absence de produit sur cette activité, le déficit est de 161 006 euros.

6 • Engagements hors bilan

6.1 Engagements hors bilan reçus

6.1.1 Legs, donations et assurances-vie

Les legs, donations et assurances vie en instance d'acceptation par le Conseil d'administration sont enregistrés, en hors bilan pour la valeur estimée, entre la date à laquelle la Fondation a été informée et la date de leur comptabilisation. Il en est de même pour les legs acceptés mais grevés d'une condition suspensive non encore réalisée.

Les frais afférents aux legs engagés par la Fondation au préalable de leur acceptation par le Conseil d'administration sont inscrits directement dans le compte de résultat selon leur nature.

Au 31 décembre 2021, l'estimation des legs, donations et assurances vie en instance d'acceptation par le Conseil d'administration s'élève à 9 456 657 euros.

6.1.2 Contributions financières

Au 31 décembre 2021, la Fondation ARC a signé de nouvelles conventions du mécénat, les contributeurs s'étant engagés à verser un montant de 2 590 058 euros en numéraire au cours des cinq prochaines années.

6.1.3 Financement de la recherche

Depuis 2016, la Fondation ARC pour la recherche sur le cancer est partenaire avec l'INCa sur l'appel à projets « La prévention tertiaire en cancérologie ». L'INCa s'est engagé par convention à verser 322 800 euros dans le cadre de cet appel à projet correspondant au 30 % du troisième engagement des partenaires auprès du projet.

6.2 Engagements hors bilan donnés

6.2.1 Suivi des conventions et engagements pour le financement de la recherche

Certaines conventions de financement pluriannuelles sont assorties d'une clause suspensive qui conditionne le versement des annuités ultérieures en cas de non remise à la Fondation ARC, par les chercheurs soutenus et les organismes de tutelle, de rapports scientifique et financier annuels notamment.

Sont comptabilisées en charges de la période les annuités versées ou dues à la suite de la validation des rapports réceptionnés ou de la levée de la condition suspensive. Les annuités futures correspondent à des engagements hors bilan.

Les engagements pluriannuels avec conditions suspensives pris par le Conseil d'administration durant la période, qui ne sont pas encore formalisés au 31 décembre 2021 par une convention, figurent également dans le tableau ci-dessous.

Tableau récapitulatif par nature de projets

EN EUROS	ENGAGEMENTS SOUS CONDITIONS NON ENCORE RÉALISÉES au 01/01/2021	ENGAGEMENTS VOTÉS SUR L'EXERCICE	CONDITIONS RÉALISÉES - ENGAGEMENTS COMPABILISÉS SUR L'EXERCICE	ENGAGE-MENTS ANNULÉS	ENGAGEMENTS SOUS CONDITIONS NON ENCORE RÉALISÉES au 31/12/2021
Programmes labellisés ARC	3 669 000	7 405 131	7 666 599	51 381	3 356 151
1INCA-Essais cliniques - CLIP[2]	1 615 460	0	416 469	0	1 198 991
INCa - Programmes d'actions intégrés de recherche (PAIR)	2278 546	1 712 344	278 576	0	1 477 187
UNICANCER - AcSé	169 450	0	0	0	169 450
UNICANCER - Safir	557 053	0	161 006	0	396 046
UNICANCER - EXPRESS	439 564	0	161 087	0	268 478
UNICANCER - CHECK'UP	1 902 342	0	0	1 902 342	0
Top up	0	642 530	321 265	0	321 265
Neuroblastome - GIANT- NB	85 870	0	0	0	85 870
Leader de demain	4 144 700	1 500 000	1 117 000	0	4 527 700
IHU de Strasbourg	1 048 539	772 382	506 154	0	1 314 767
IHU - PRISM 2	2 750 000	0	500 000	0	2 250 000
IHU - DYNHAEMIC	2 700 000	0	250 000	0	2 450 000
TRANSCAN	423 885	0	189 208	3 932	230 745
Mappycats	326 500	0	163 250	0	163 250
Canc'Air	355 522	0	64 819	3 031	287 672
POP-HaRC	312 560	0	0	0	312 560
Priorité Cancer tabac	50 980	0	0	0	50 980
Prévention primaire	19 108	0	0	19 108	0
Réseau NACRe	151 242	0	140 000	0	11 242
Prévention tertiaire en cancérologie	379 408	0	126 882	68 660	183 866
AcSé-Esmart	729 590	0	121 598	0	607 992
Sign'it	3 440 179	2 516 175	1 845 963	0	4 110 391
Cancéropôles	90 000	0	30 000	0	60 000
TOTAL	**25 629 496**	**14 548 562**	**14 295 003**	**2 048 454**	**23 834 600**

Le total des engagements au 31 décembre 2021 est couvert par le niveau des fonds propres (paragraphe 3.4.1)
La dette à moins d'un an peut être estimée à 8 371 893 euros.

7 • Situation de l'actif réalisable et disponible et du passif exigible

Cette situation correspond aux créances en valeur nette et aux dettes dont les échéances sont à moins d'un an ainsi qu'aux disponibilités. Ces chiffres sont extraits de la comptabilité générale.

EN EUROS	31/12/2021	31/12/2020
ACTIF REALISABLE ET DISPONIBLE[1]		
Avances et acomptes versés sur commandes	12 904	18 128
Créances clients et comptes rattachés	4 439	5 590
Créance reçues par legs ou donations	8 724 974	11 160 699
Autres créances	2 876 534	3 697 798
Valeurs mobilières de placement[2]	20 370 418	25 263 404
Disponibilités[3]	18 323 232	9 079 605
TOTAL	**50 312 501**	**49 225 224**
PASSIF EXIGIBLE[1]		
Fonds dédiés[4]	1 012 000	1 132 000
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 439 513	1 591 081
Dettes fiscales et sociales	737 741	750 383
Dettes issues des legs et donations	1 644 690	2 008 551
Autres dettes	255 893	198 427
Dettes à l'égard de la recherche[5]	35 202 303	34 184 769
TOTAL	**41 292 140**	**39 865 211**

(1)Ces montants tiennent compte des produits à recevoir et des charges à payer.
(2)Il s'agit de valeurs nettes, voir paragraphe 3.3.4
(3)Détail, voir paragraphe 3.3.5
(4)Les dettes à moins d'un an sur les fonds dédiés sont estimées sur la base des affectations réalisées en 2021 et des projets de recherche à venir.
(5)Détail du calcul de la dette à moins d'un an, voir paragraphes 3.4.7 et 5.2.1

Le ratio de liquidité (actif réalisable et disponible / passif exigible) reste stable à 1,22 contre 1,23 en 2020. Ainsi la Fondation conforte sa capacité à faire face à ses obligations à court terme.

8 • Compte de résultat par origine et destination (CROD)

Le CROD rend compte et informe les donateurs sur les sommes collectées provenant de la générosité du public et leur utilisation dans l'exercice ou les exercices suivants celui de leur collecte. Il permet d'effectuer des comparaisons périodiques et d'apprécier l'évolution de la Fondation dans une perspective de continuité d'activité.

Le CROD présente les ressources de la Fondation ARC par origine et ses emplois par destination selon une approche analytique. Il comporte deux colonnes avec le comparatif de l'exercice antérieur.

La première colonne intègre la totalité des produits et des charges en adéquation avec le compte de résultat.

La deuxième colonne présente les éléments du compte de résultat liés à la générosité du public et destinée à alimenter le compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public y compris ce qui concerne les contributions volontaires en nature positionnées au pied de ce compte.

Le CROD se compose de deux parties :

- Produits par origine et charges par destination ;
- Contribution volontaire en nature.

Compte de résultat par origine et destination

	31/12/2021		31/12/2020	
PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	**TOTAL**	**DONT GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC**	**TOTAL**	**DONT GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC**
PRODUITS PAR ORIGINE				
Produits liés à la générosité du public	**40 464 517**	**40 464 517**	**35 098 221**	**35 098 221**
Cotisations sans contrepartie				
Dons, legs et mécénat	35 306 022	35 306 022	31 042 564	31 042 564
Dons manuels	*15 801 742*	*15 801 742*	*14 431 610*	*14 431 610*
Legs, donations et assurances-vie	*19 276 226*	*19 276 226*	*16 342 049*	*16 342 049*
Mécénat	*228 054*	*228 054*	*268 905*	*268 905*
Autres produits liés à la générosité du public	5 158 495	5 158 495	4 055 658	4 055 658
Produits non liés à la générosité du public	**1 276 167**	**0**	**1 492 496**	**0**
Cotisations avec contrepartie				
Parrainage des entreprises	69 110	0	70 802	0
Contributions financières sans contrepartie	1 153 616	0	1 383 556	0
Autres produits non liés à la générosité du public	53 441	0	38 138	0
Subventions et autres concours publics	**15 000**	**0**	**0**	**0**
Reprises sur provisions et dépréciations	**382 484**	**382 484**	**45 281**	**45 281**
Utilisations des fonds dédiés anterieurs	**1 018 401**	**1 018 401**	**505 685**	**505 685**
TOTAL	**43 156 569**	**41 865 402**	**37 141 683**	**35 649 187**

CHARGES PAR DESTINATION				
Missions sociales	**29 276 312**	**28 041 255**	**26 731 323**	**25 276 964**
Réalisées en France	29 081 312	27 846 255	26 551 323	26 551 323
Actions réalisées par l'organisme	*29 081 312*	*27 846 255*	*26 331 323*	*24 876 964*
Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France			*220 000*	*220 000*
Réalisées à l'étranger	195 000	195 000	180 000	180 000
Actions réalisées par l'organisme	*195 000*	*195 000*	*180 000*	*180 000*
Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France				
Frais de recherche de fonds	**7 469 748**	**7 438 485**	**6 383 636**	**6 351 226**
Frais d'appel à la générosité du public	7 469 748	7 438 485	6 383 636	6 351 226
Frais de recherche d'autres ressources				
Frais de fonctionnement	**3 400 055**	**3 375 208**	**2 979 930**	**2 974 204**
Dotations aux provisions et dépréciations	**192 131**	**192 131**	**541 582**	**541 582**
Impôt sur les bénéfices				
Reports en fonds dédiés de l'exercice	**635 786**	**635 786**	**966 361**	**966 361**
TOTAL	**40 974 031**	**39 682 864**	**37 602 833**	**36 110 338**
EXCÉDENT OU DÉFICIT	**2 182 537**	**2 182 537**	**-461 150**	**-461 150**

	31/12/2021		31/12/2020	
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	TOTAL	DONT GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	TOTAL	DONT GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC
PRODUITS PAR ORIGINE				
Contributions volontaires liées à la générosité du public	**339 164**	**339 164**	**186 159**	**186 159**
Bénévolat	297 757	297 757	166 899	166 899
Prestation en nature				
Dons en nature	41 407	41 407	19 260	19 260
TOTAL	**339 164**	**339 164**	**186 159**	**186 159**
CHARGES PAR DESTINATION				
Contributions volontaires liées à la générosité du public	**294 398**	**294 398**	**163 822**	**163 822**
Réalisées en France	294 398	294 398	163 822	163 822
Contributions volontaires à la recherche de fonds	**41 407**	**41 407**	**19 260**	**19 260**
Contributions volontaires au fonctionnement	**3 359**	**3 359**	**3 077**	**3 077**
TOTAL	**339 164**	**339 164**	**163 822**	**163 822**

8.1 Produits par origine et charges par destination

8.1.1 Produits par origine

8.1.1.1 Produits liés à la générosité du public

a) Dons manuels y compris les produits reçus de ventes de dons en nature

Les ressources en provenance des dons manuels représentent 15 801 742 euros soit 39,49 % des ressources d'exploitation. Les ressources issues des dons manuels ont augmenté de 1 370 132 euros soit +9,49 % par rapport à 2020.

Les donateurs actifs (0-12 mois) sont au nombre de 163 602 à fin 2021 contre 164 618 à fin 2020 soit une légère baisse de – 0,62 %.

Le don manuel moyen est passé de 87,67 euros en 2020 à 96,58 euros.

Pour plus de détails, voir paragraphe 4.2.2

b) Legs, donations et assurances-vie y compris les plus ou moins-values relatives aux biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés

Depuis le 24 juillet 2015 (article 4 de l'Ordonnance n°2015-904 du 23 juillet 2015, portant simplification du régime des associations et des fondations), le pouvoir d'opposition du préfet à l'acceptation d'une libéralité par les associations et fondations reconnues d'utilité publique a été supprimé.

Le Règlement ANC n° 2018-06 apporte des changements notoires dans les schémas comptables et faits générateurs associés aux legs et donations :

• La comptabilisation au bilan à la date d'acceptation du legs ou à la date de signature de l'acte de donation, en l'absence de conditions suspensives ;

• La mise en œuvre d'un nouveau dispositif dit de « Fonds dédiés » pour des legs et donations pour lesquels le testateur les a affectés à un projet défini ;

• La mise en œuvre d'un nouveau dispositif dit de « Fonds reportés » lorsque les biens issus de la donation ou du legs sont destinés à être cédés.

Le traitement des assurances-vie isolées, ne faisant pas partie d'un legs ou d'une donation, ne change pas. Dès l'acceptation par le Conseil d'administration, les assurances-vie isolées sont enregistrées en hors bilan en engagement, pour leur valeur estimée nette des charges pouvant les grever. Les produits afférents sont comptabilisés à la date de leurs encaissements.

Le traitement des assurances-vie faisant partie d'une libéralité (legs ou donation) acceptée par le Conseil d'administration, se fait conformément au Règlement ANC n°2018-06. Le produit est constaté à la date de l'acceptation.

Pour plus de détails, voir la rubrique et 4.2.3

c) Mécénat

Le mécénat est défini comme le soutien matériel apporté, sans contrepartie directe de la part du bénéficiaire, à une œuvre ou à une personne pour l'exercice d'activités présentant un intérêt général.

La comptabilisation d'une opération de mécénat est faite à la date de la signature de la convention ou à défaut de conventionnement dûment établi, à la date d'encaissement.

Les ressources en provenance du mécénat représentent 228 054 euros soit 0,57 % des ressources d'exploitation. Les ressources issues du mécénat sont en baisse de -40 851 euros soit -15,19 % par rapport à 2020.

d) Les autres produits liés à la générosité du public

Le Règlement ANC n°2018-06 définit les autres produits liés à la générosité du public comme suit :

• Les collectes redistribuées : Il s'agit de la quote-part de générosité reçue d'autres organismes en présence d'accords ou de conventions désignant expressément la Fondation ARC comme redistributeur de tout ou partie de la collecte. La Fondation ARC n'a pas conclu d'accords ou de conventions lui permettant de constater cette catégorie de produits liés à la générosité du public.

• Les revenus générés par les actifs issus de la générosité du public : Il s'agit des redevances d'actifs incorporels, des loyers, des produits financiers et des plus ou moins-values relatives aux biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés.

Dans le cadre de l'élaboration du CROD 2021 de la Fondation, sont considérés comme autres produits liés à l'appel à la générosité du public :

• Les quotes-parts de dotations consomptibles des fondations sous égide avec dotation, fondées par des personnes physiques ou morales, virées au compte de résultat ;

• Les ressources affectées aux fondations de flux sous égide, fondées par des personnes physiques ou morales ;

• Les reprises de financement concernant la part des allocations de recherche ou d'aides individuelles non consommée à la date d'échéance du financement et les remboursements des sommes qui n'auraient pas été utilisées conformément au projet initialement accepté par le Conseil d'administration.

Sont également enregistrés dans cette rubrique les produits « accessoires » aux ressources de la générosité du public, notamment :

• Les loyers perçus d'immeubles légués, qui par disposition testamentaire sont destinés, nets de charges, à financer des missions sociales ;

• Les loyers perçus d'immeubles légués non affectés ou affectés et gérés de manière temporaire ou non par la Fondation dans l'attente de leur réalisation définitive (cession) ;

• Les inscriptions pour des évènements ponctuels dédiés au profit de la recherche sur le cancer ;

• Les produits financiers issus des dons, legs, autres libéralités et autres produits liés à l'appel à la générosité du public non encore employés (hors reprise de provisions).

Les autres produits liés à la générosité du public représentent 5 158 495 euros en 2021 contre 4 055 658 euros en 2020, soit une augmentation de +1 102 837 euros.

Autres produits liés à la générosité du public

EN EUROS	31/12/2021	31/12/2020
Loyers affectés immeuble légué Griffuel	822 849	767 034
Revenus issus des legs-Loyers et droits auteurs	92 754	114 190
Produits financiers	2 752 556	2 082 372
Produits financiers affectés	41 914	10 103
Reprises des financements attribués	1 416 311	1 061 899
Inscriptions	25 341	20 060
Quotes-parts de dotations consomptibles	6 769	0
TOTAL	**5 158 495**	**4 055 658**

Les produits financiers découlent des choix politiques d'investissements financiers. Le Comité financier assiste le Conseil d'administration dans la gestion financière de la Fondation.

La vente des produits d'investissement est réalisée soit aux échéances, soit en cas de besoin de trésorerie, soit en fonction de l'évolution des marchés.

Les quotes-parts de dotations consomptibles inscrites au compte de résultat traduisent les plans prévisionnels de consommation des dotations consomptibles des fondations abritées, en l'occurrence ceux des deux fondations abritées de la Fondation ARC.

8.1.1.2 Produits non liés à la générosité du public

a) Parrainage des entreprises

Le Règlement ANC n°2018-06 fait la distinction entre le parrainage et le mécénat contrairement à l'ancien règlement.

Le parrainage est le soutien matériel apporté à une manifestation, à une personne, à un produit ou à une organisation en vue d'en retirer un bénéfice direct.

Les opérations de parrainage sont comptabilisées en ventes de prestations de services et à la date de leur réalisation.

Les ressources en provenance du parrainage des entreprises représentent 69 110 euros soit 0,17 % des ressources d'exploitation. Une légère baisse est constatée au titre de 2021 de +1 692 euros.

b) Contributions financières sans contrepartie

La nouveauté du Règlement ANC n°2018-06 à cet égard consiste dans la mise en place de comptes spécifiques.

Une contribution financière est un soutien facultatif octroyé par une autre entité. Elle ne constitue pas la rémunération de prestations ou de fourniture de biens.

La rubrique « Contributions financières sans contrepartie » comprend :

- Les contributions financières reçues d'autres entités ;
- Les versements des fondateurs des fondations d'entreprise et assimilées ;
- La part de dotation consomptible virée au compte de résultat.

Les contributions financières sans contrepartie représentent 1 153 616 euros soit 2,88 % des ressources d'exploitation en 2021. Elles sont en baisse de -229 940 euros.

c) Autres produits non liés à la générosité du public

La rubrique « Autres produits non liés à la générosité du public » comprend :

• Les ventes de marchandises et de prestations de services ;

• Les revenus des actifs non issus de la générosité du public :

• Les redevances d'actifs incorporels ;

• Les loyers ;

• Les plus ou moins-values de cession d'actifs.

Les autres produits non liés à la générosité du public représentent 53 441 euros en 2021 contre 38 138 euros en 2020. Ils sont constitués notamment des produits divers de gestion courante.

EN EUROS	31/12/2021	31/12/2020
Transferts de charges d'exploitation	34 008	3 212
Produits divers de gestion courante	18 468	33 608
Ventes	234	220
Produits exceptionnels	731	1 097
TOTAL	**53 441**	**38 137**

8.1.1.3 Subventions et autres concours public

La Fondation ARC a perçu un subvention d'exploitation à hauteur de 15 000 euros pour couvrir l'évènement du triathlon des roses.

8.1.1.4 Reprises sur provisions et dépréciations

Pour plus de détails, voir le paragraphe 4.2.1.

8.1.1.5 Utilisations des fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public

Le report des ressources non utilisées correspond à des dons et legs affectés, encaissés sur des exercices antérieurs et attribués sur la période à des projets.

Pour plus de détails, voir le paragraphe 4.2.7

8.1.2 Les charges par destination

Les charges du CROD sont présentées par destination et sont ventilées en six catégories :

8.1.2.1 Les missions sociales

La Fondation ARC a pour but de lutter contre le cancer par le financement de la recherche ainsi que par l'information du public.

En recherche, forte d'une expertise nationale et internationale de très haut niveau, la Fondation ARC met en œuvre une action scientifique déterminée autour de trois axes stratégiques

répondant aux besoins et enjeux actuels de la recherche en cancérologie :

Soutenir la recherche fondamentale : la Fondation ARC s'engage aux côtés de la communauté scientifique pour accroître les connaissances dans tous les domaines (génétique, immunologie, etc.). De ces découvertes vont émerger de nouvelles stratégies thérapeutiques plus efficaces.

Accélérer la recherche translationnelle et clinique : la Fondation ARC est mobilisée pour que les connaissances accumulées sur les cancers se traduisent le plus efficacement possible en nouvelles solutions thérapeutiques. C'est l'enjeu de la recherche clinique, menée auprès des malades dans les centres hospitaliers, mais également de la recherche dite translationnelle, qui fait le lien entre les travaux de laboratoire et les investigations cliniques.

Encourager et accompagner les talents de la recherche : face à l'accélération de la recherche en cancérologie, la Fondation ARC accompagne la formation des futurs chercheurs et médecins et contribue à l'attractivité de la recherche en France en mettant des moyens significatifs pour attirer les talents à toutes les étapes de leur carrière.

Guidée par l'intérêt général et l'excellence scientifique, la Fondation ARC identifie, sélectionne, finance et accompagne des programmes de recherche prometteurs. Catalyseur de la recherche, elle fédère les acteurs de la lutte contre le cancer en France et à l'international et mobilise toutes les compétences requises pour faire émerger de nouveaux concepts et obtenir des succès rapides.

La Fondation ARC entend notamment accélérer en priorité la recherche dans deux domaines prioritaires : le développement de thérapies innovantes en médecine de précision (thérapies ciblées, immunothérapies, chirurgie mini-invasive…) et la prise en charge des enfants et adolescents atteints de cancer. La Fondation ARC a également pour volonté de partager avec le plus grand nombre les avancées de la recherche et les dernières connaissances sur la maladie afin d'apporter à chacun les moyens de mieux la prévenir, de mieux la prendre en charge et de mieux la comprendre. Certaines des libéralités dont bénéficie la Fondation ARC, l'amène à gérer des biens immobiliers ; la finalité étant de financer ses propres missions. La gestion des biens immobiliers s'inscrit, alors, dans le périmètre des missions sociales de la Fondation ARC.

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa stratégie scientifique, la Fondation a créé en 2013 un secteur susceptible de générer à terme des revenus imposables afin d'isoler, pour répondre aux exigences fiscales, les activités de financement de projets de recherche, en lien avec ses missions sociales, susceptibles de générer des ressources futures grâce aux résultats obtenus. Ce secteur distinct regroupe les moyens mis en œuvre pour l'exercice de ces activités. Le rattachement des charges directes et de charges mixtes suit les mêmes règles que celles du secteur d'activité non lucratif.

Le secteur fiscalisé de la Fondation ARC s'inscrit dans ses missions sociales.

Les engagements et charges pour l'année 2021 sont de 161 006 euros. En l'absence de produits sur cette activité, le déficit est du même montant.

Origine des dépenses de missions sociales

EN EUROS	31/12/2021	31/12/2020
Financement des projets de recherche	25 726 455	23 311 523
Charges de personnel liées au financement de la recherche	1 053 263	1 039 191
Frais de gestion des instances scientifiques	102 688	126 402
Information scientifique et médicale	1 254 759	1 432 228
Charges de personnel liées à l'information scientifique et médicale	363 347	351 326
Charges de l'immeuble légué	350 704	294 013
Charges de structure et de fonctionnement	225 095	176 639
SOUS-TOTAL FONDATION ARC	**29 076 311**	**26 731 322**
Financement des projets de recherche	200 000	0
SOUS-TOTAL FONDATIONS ABRITÉES	**200 000**	**0**
TOTAL	**29 276 312**	**26 731 322**

Les missions sociales représentent 72,9 % des emplois de l'exercice.

Le montant du financement des projets de recherche correspond aux projets votés par le Conseil d'administration sur l'exercice 2021 ou des exercices antérieurs, pour la part des budgets engagés au cours de l'exercice 2021.

Détail par nature de financement

EN EUROS	31/12/2021 NOMBRE DE DOSSIERS	31/12/2021 MONTANT EN EUROS	31/12/2021 PROPOR-TION	31/12/2020 NOMBRE DE DOSSIERS	31/12/2020 MONTANT EN EUROS	31/12/2020 PROPOR-TION
MASTER 2ème année	16	509 184	2%	12	381 888	2%
DOCTORANTS 1ère année	8	720 000	3%	5	450 000	2%
DOCTORANTS 2ème année	3	270 000	1%	2	180 000	1%
DOCTORANTS 3ème année	2	90 000	0%	7	315 000	1%
DOCTORANTS 4ème année	55	1 591 200	7%	49	1 447 995	6%
POST-DOC en France 1ère année	14	1 932 208	8%	11	1 611 206	7%
POST-DOC en France 2ème année	16	0	0%	9	1 076 382	5%
Prix Mobilité Internationale	7	195 000	1%	6	180 000	1%
Aides Individuelles exceptionnelles	0	0	0%	42	458 932	2%
Projets Fondation ARC	74	3 650 000	15%	72	3 450 000	15%
Programmes labellisés Fondation ARC	32	7 466 599	32%	31	7 035 113	30%
INCa-Essais cliniques-CLIP²	6	416 469	2%	5	317 812	1%
INCa-Programme d'actions intégrées de recherche (PAIR)	1	513 703	2%	1	86 073	0%
UNICANCER-AcSé	0	0	0%	1	164 923	1%
UNICANCER-Safir	1	161 006	1%	2	396 046	2%
UNICANCER-EXPRESS	1	161 087	1%	0	0	0%
UNICANCER-Top up	1	321 265	1%	0	0	0%
Neuroblastome-GIANT-NB	0	0	0%	1	171 740	1%
Leaders de demain	5	1 117 000	5%	1	50 000	0%
IHU de Strasbourg	2	506 154	2%	0	0	0%
IHU-B-PRISM	1	500 000	2%	1	250 000	1%
IHU-B-THEMA	1	250 000	1%	1	300 000	1%
TRANSCAN	3	189 208	1%	11	528 979	2%
MAPPYACTS	1	163 250	1%	2	668 865	3%
Canc'Air	1	64 819	0%	0	0	0%
Pop-HaRC	0	0	0%	0	0	0%
Reseau Nacre	1	140 000	1%	1	186 926	1%
ATIP-Avenir	0	0	0%	1	220 000	1%
WIN	0	0	0%	1	85 000	0%
Prévention tertiaire en cancérologie	1	63 441	0%	2	114 435	0%
AcSé-eSMART	1	121 598	1%	1	121 598	1%
Sign'it	12	1 845 963	8%	12	1 929 210	8%
Cancer et Covid	1	150 000	1%	14	800 000	3%
Prix scientifiques	13	322 400	1%	11	333 400	1%
Colloques scientifiques	35	124 950	0%	36	130 000	0%
TOTAL FONDATION ARC	**315**	**25 696 455**	**99%**	**315**	**23 311 523**	**100%**
Prix scientifiques	2	30 000	0%	0	0	0%
Programme Fondation ARC	1	200 000	1%	0	0	0%
TOTAL FONDATIONS ABRITÉES	**3**	**230 000**	**1%**	**0**	**0**	**0%**
TOTAL	**318**	**25 926 455**	**100%**	**315**	**23 311 523**	**100%**

Les aides individuelles permettent aux jeunes chercheurs de bénéficier de contrats de travail à durée déterminée. La Fondation ARC finance la quasi-totalité du coût salarial, de chercheurs pré-doctorants, doctorants et post-doctorants.

Les Projets Fondation ARC subventionnent le fonctionnement de laboratoires. Ces aides d'un montant de 25 000 euros sur 12 mois ou de 50 000 euros sur 24 mois, sont destinées à soutenir la recherche fondamentale.

Les Programmes labellisés Fondation ARC, sont des projets d'envergure, depuis l'installation d'une jeune équipe jusqu'au financement d'un réseau de plusieurs équipes. Le budget est variable en fonction des projets.

a) Charges de personnel liées au financement de la recherche

L'ensemble des coûts salariaux (salaires, charges sociales et fiscales) liés aux salariés travaillant au sein de la Direction scientifique et à la gestion du financement des projets de recherche et des aides individuelles aux jeunes chercheurs est imputé sous cette rubrique. Ces charges représentent, en 2021, 25 % des charges globales de personnel.

b) Frais de gestion des instances scientifiques

Ces frais correspondent aux coûts directs d'organisation du Conseil et des Commissions scientifiques dans le cadre de l'expertise des demandes de financement ainsi que de l'évaluation des projets financés.

Ils portent essentiellement sur les frais de déplacement et d'hébergement des examinateurs.

c) Information scientifique et médicale

Elle regroupe toutes les dépenses de diffusion de l'information scientifique et médicale, quels que soient la forme et le support : brochures, dépliants, posters, Internet, expositions, colloques, évènements scientifiques.

d) Charges de personnel liées à l'information scientifique et médicale

Elles concernent les salariés rattachés au service Editions off et on line et représentent 8 % des charges globales de personnel.

e) Charges de l'immeuble légué Griffuel

Il s'agit des charges de gestion et d'entretien de l'immeuble.

f) Charges de structure et de fonctionnement

Elles correspondent aux dotations aux amortissements de logiciels destinés à la gestion des appels à projets scientifiques et de tout autre application nécessaire aux échanges avec les chercheurs et la diffusion de l'information scientifique et médicale ; à une quote-part de charges mixtes de fonctionnement réparties selon des clés de répartition ; à des frais de personnel du Département des systèmes d'information. Les charges de structure et de fonctionnement représentent 0,77 % du montant total des charges de missions sociales.

8.1.2.2. Les frais de recherche de fonds :

Les frais de recherche de fonds se composent :

• Des frais d'appel à la générosité du public ;

• Des frais de recherche d'autres ressources.

Les frais de recherche de fonds représentent 18,5 % des ressources collectées auprès du public et 18,6 % des emplois. Compte tenu des modalités d'élaboration du CER de la Fondation, appliquées depuis le 1er mai 2012, des charges directes et indirectes ont été réaffectées dans cette rubrique.

Les frais de recherche de fonds sont de deux natures :

• Les frais d'appel et de gestion des dons ;

• Les frais d'appel et de gestion des legs.

Les frais d'appel et de gestion des dons : cette rubrique regroupe toutes les dépenses liées à des campagnes ciblées d'appel aux dons et au traitement de ceux-ci.

Ces dépenses comprennent les coûts d'impression et d'expédition des mailings ; les frais de location de fichiers d'adresses de prospects ; les frais de gestion liés à l'encaissement des dons et à l'émission des reçus fiscaux par des prestataires, ainsi que les amortissements des logiciels de traitement et de suivi.

Les charges de personnel affectées au traitement des dons constituent 21 % des charges globales de personnel.

Les frais d'appel et de gestion des legs : Ces frais comprennent les campagnes d'incitation aux legs et donations. Les charges de personnel constituent 11 % des charges globales de personnel.

Les frais de recherche d'autres ressources : ils se décomposent notamment en frais de recherche de subventions, de recherche de partenariats, de gestion des actifs et également les charges d'un « petit » secteur marchand. En présence d'activités lucratives : les dépenses liées à ces activités sont imputées dans cette rubrique de frais de recherche d'autres ressources. Le secteur marchand de la Fondation s'inscrit dans le cadre des missions sociales.

Origine des dépenses de frais de recherche de fonds

EN EUROS	31/12/2021	31/12/2020
Frais d'appel et de traitement des dons	**5 527 473**	**4 881 982**
Frais d'appel à la générosité du public - dons	4 233 536	3 594 193
Traitement des dons	380 294	396 230
Traitements autres fonds privés	7 801	34 655
Charges de personnel - traitement des dons	905 842	856 905
Frais d'appel et de traitement des legs	**1 942 275**	**1 501 654**
Frais d'appel à la générosité du public - legs	803 353	669 423
Traitement des legs	671 181	371 809
Charges de personnel - traitement des legs	467 740	460 422
TOTAL	**7 469 748**	**6 383 636**

8.1.2.3 Les frais de fonctionnement :

Origine des dépenses de frais de fonctionnement

EN EUROS	31/12/2021	31/12/2020
Frais d'information et de communication	**806 952**	**821 810**
Campagnes de communication	378 145	197 881
Insertions et relations presse	203 199	273 499
Manifestations	11 927	132 609
Charges de personnel de communication	213 681	217 821
Frais de fonctionnement général	**2 593 104**	**2 158 123**
Frais généraux	1 307 942	1 037 673
Charges de personnel	1 285 162	1 114 571
Charges financières	0	5 878
TOTAL	**3 400 056**	**2 979 933**

Les frais de fonctionnement et autres charges représentent 8,5 % des emplois de l'année 2021

La rubrique comprend les charges engagées pour la gestion et la gouvernance de l'entité. Il s'agit notamment des charges affectées aux activités suivantes : gouvernance, communication, ressources humaines, comptabilité et gestion financière.

a) Frais d'information et de communication

Il s'agit des charges liées aux actions d'information et de communication institutionnelles dont les moyens de diffusion ont été les suivants : spots télévisés et radios, affichage dans des lieux publics, annonces presses, Internet.

Les frais de manifestations couvrent notamment les dépenses de présence de la Fondation ARC à différents salons (Congrès des notaires, Salon Infirmier).

Les frais d'information et de communication sont en légère baisse de 1,8 %.

Les charges de personnel constituent 5 % des charges globales de personnel.

b) Frais de fonctionnement général

Ils sont constitués de l'ensemble des charges afférentes aux fonctions et moyens nécessaires à l'organisation de la Fondation, à l'exclusion des charges directes liées aux missions sociales, aux frais de recherche de fonds, à l'information et la communication.

Ces frais comprennent les charges relevant :

• des différents services : « direction générale, direction administrative et financière hormis le personnel dédié à la gestion des financements de recherche, informatique, gestion des ressources humaines, services généraux et juridique » ;

• des différentes instances : Conseil d'administration, commissions permanentes et commissions ad hoc ;

• de la gestion temporaire des biens légués.

Ces frais sont en hausse de 20 % sur l'année 2021.

Les charges de personnel constituent 30 % des charges globales de personnel.

Tableau des frais de personnel

FRAIS DE PERSONNEL	% CHARGES DE PERSONNEL
Charges de personnel liées aux financements de la recherche	25%
Charges de personnel liées à l'information scientifique et médicale	8%
Charges de personnel affecté au traitement des dons	21%
Charges de personnel affecté à la gestion des legs	11%
Charges de personnel de frais d'information et de communication	5%
Charges de personnel de frais de fonctionnement	30%
TOTAL	**100,0 %**

8.1.2.4 L'impôt sur les bénéfices du secteur lucratif

La Fondation ARC ne paie pas d'impôt sur les bénéfices en 2021. En effet, son secteur d'activités lucratives est déficitaire à hauteur de 161 006 euros.

8.2 Contributions volontaires en nature

L'estimation du bénévolat et des dons en nature s'élèvent respectivement à 297 757 euros et 41 407 euros en 2021.

Les contributions en nature consommées sont classées en trois catégories de charges :

- Les contributions volontaires destinées à financer des missions sociales : Elles sont ventilées entre les missions réalisées en France et à l'étranger. Le montant de 2021 s'élève à 294 398 euros ;
- Les contributions volontaires allouées à la recherche des fonds. Le montant de 2021 s'élève à 41 407 euros ;
- Les contributions volontaires allouées au fonctionnement. Le montant s'élève à 3 359 euros.

Voir plus de détails au paragraphe 4.2.8.

8.3 Tableau de rapprochement entre le compte de résultat et le CROD

Voir le tableau en page suivante.

Tableau de rapprochement entre le compte de résultat et le CROD

	MISSION SOCIALE				FRAIS DE RECHERCHE DE FOND	
	RÉALISÉES EN FRANCE		RÉALISÉES À L'ÉTRANGER			
	PAR L'ORGANISME	VERSEMENTS À D'AUTRES ORGANISMES	PAR L'ORGANISME	VERSEMENTS À D'AUTRES ORGANISMES	GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	AUTRES RESSOURCES
Achats de marchandises	32 062	0	0	0	283 966	0
Services extérieurs	428 418	0	0	0	1 567 495	0
Autres services extérieurs	1 078 913	0	0	0	3 911 091	0
Impôts, taxes et versements assimilés	120 017	0	0	0	239 602	0
Charges de personnel	1 315 116	0	0	0	1 265 058	0
Dotations aux amortissements et dépréciations	369 370	0	0	0	37 910	0
Dotations aux provisions	0	0	0	0	0	0
Reports en fonds dédiés	0	0	0	0	0	0
Autres charges	5 961	0	0	0	149 915	0
Financement des projets de recherche	25 731 455	0	195 000	0	0	0
Charges financières	0	0	0	0	14 710	0
Charges exceptionnelles	0	0	0	0	0	0
Participations des salariés aux résultats	0	0	0	0	0	0
Impôts sur les bénéfices	0	0	0	0	0	0
TOTAL	**29 081 312**	**0**	**195 000**	**0**	**7 469 748**	**0**

Tableau de rapprochement entre les contributions volotaires du compte de résultat et du compte de résultat par origine et destination

	MISSIONS SOCIALES		FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	FRAIS DE FONCTIONNEMENT	TOTAL COMPTE DE RÉSULTAT
	RÉALISÉES EN FRANCE	RÉALISÉES À L'ÉTRANGER			
Secours en nature	41 407	0	0	0	41 407
Mises à disposition gratuites de biens	0	0	0	0	0
Prestations de services	0	0	0	0	0
Personnel bénévole	294 398	0	0	3 359	297 757
TOTAL	**335 805**	**0**	**0**	**3 359**	**339 164**

FRAIS DE FONCTIONNEMENT	DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS	IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES	REPORT EN FONDS DÉDIÉS	VALEUR NETTES COMPTABLES DES ÉLÉMENTS D'ACTIFS CÉDÉS FIGURANT DANS LES RUBRIQUES :		TOTAL COMPTE DE RÉSULTAT
				AUTRES PRODUITS LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ	AUTRES PRODUITS NON LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ	
72 652	0	0	0	0	0	388 680
591 798	0	0	0	0	0	2 587 711
971 276	0	0	0	0	0	5 961 279
156 222	0	0	0	0	0	515 841
1 234 663	0	0	0	0	0	3 814 837
349 929	0	0	0	0	0	757 209
0	192 131	0	0	0	0	192 131
0	0	0	635 786	0	0	635 786
13 515	0	0	0	0	0	169 391
0	0	0	0	0	0	25 926 455
0	0	0	0	0	0	14 710
10 000	0	0	0	0	0	10 000
0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0
3 400 055	**192 131**	**0**	**635 786**	**0**	**0**	**40 974 032**

9 • Compte d'emploi annuel des ressources globalisé (CER)

Le compte d'emploi annuel des ressources globalisé est constitué :

• De la colonne intitulée « Dont générosité du public » du CROD ;

• Du suivi du stock de la générosité du public d'ouverture et de clôture présenté en pied du CER ;

• De la présentation des contributions en nature liées à la générosité du public ventilées en emplois ;

• De l'intégration d'un tableau de variation des fonds dédiés liés à la générosité du public ;

• D'une colonne « Exercice N-1 » pour l'ensemble des tableaux présentés.

Le stock de la générosité du public d'ouverture permet de présenter aux donateurs le montant des ressources non encore utilisées.

Conformément à la règle définie par le Règlement n°2018-06, le stock de la générosité du public d'ouverture du CER de 2021 est de 53 968 413 euros.

L'ensemble des postes des emplois par destination et des ressources par origine du CER est analysé au niveau du CROD.

Tableau de rapprochement entre le compte de résultat et le CROD

EMPLOIS PAR DESTINATION	31/12/2021	31/12/2020
MISSIONS SOCIALES	**28 041 255**	**25 276 964**
Réalisées en France		
Actions réalisées par l'organisme	27 846 255	24 876 964
Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France	0	220 000
Réalisées à l'étranger		
Actions réalisées par l'organisme	195 000	180 000
Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant à l'étranger	0	0
FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	**7 438 485**	**6 351 225**
Frais d'appel à la générosité du public	**7 438 485**	**6 351 225**
Frais de recherche d'autres ressources	**0**	**0**
FRAIS DE FONCTIONNEMENT	**3 375 208**	**2 974 204**
TOTAL DES EMPLOIS	**38 854 948**	**34 602 394**
DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS	**192 131**	**541 582**
REPORTS EN FONDS DÉDIÉS DE L'EXERCICE	**635 786**	**966 361**
EXCÉDENT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC DE L'EXERCICE	**2 182 537**	**0**
TOTAL	**41 865 402**	**36 110 338**

RESSOURCES DE L'EXERCICE	31/12/2021	31/12/2020
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	**339 164**	**186 159**
Bénévolat	**297 757**	**166 899**
Prestations en nature	**0**	**0**
Dons en nature	**41 407**	**19 260**
TOTAL	**339 164**	**186 159**

FONDS DÉDIÉS LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	31/12/2021	31/12/2020
Fonds dédiés liés à la générosité du public en début d'exercice		
(-) Utilisation	**-1 018 401**	**-505 685**
(+) Report	**635 786**	**966 361**
Fonds dédiés liés à la générosité du public en fin d'exercice	-382 615	460 676

RESSOURCES PAR ORIGINE	31/12/2021	31/12/2020
RESSOURCES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	**40 464 517**	**35 098 221**
Cotisations sans contrepartie		
Dons, legs et mécénats		
Dons manuels	15 801 742	14 431 610
Legs, donations et assurances-vie	19 276 226	16 342 049
Mécénats	228 054	268 905
Autres ressources liées à la générosité du public	**5 158 495**	**4 055 658**
TOTAL DES RESSOURCES	**40 464 517**	**35 098 221**
REPRISES SUR PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS	**382 484**	**45 281**
UTILISATIONS DES FONDS DÉDIÉS ANTÉRIEURS	**1 018 401**	**505 685**
DÉFICIT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC DE L'EXERCICE		**461 150**
TOTAL	**41 865 402**	**36 110 338**

Ressources reportees liées à la générosité du public en debut d'exercice (hors fonds dédiés)	53 968 412	56 120 415
(+) Excédent ou (-) insuffisance de la Générosité du public(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice	2 182 537	-461 150
Ressources reportees liées à la générosité du public en fin d'exercice (hors fonds dédiés)	56 150 949	55 659 265

Rapports du commissaire aux comptes

KPMG SA
Economie Sociale et Solidaire
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex

Fondation Arc pour la Recherche sur le Cancer

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021
Fondation Arc pour la recherche sur le Cancer
9 Rue Guy Moquet - 94803 VILLEJUIF

KPMG SA
société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Limited, une société de droit anglais (" private company limited by guarantee ").

SA
Société de commissariat aux comptes
Siège social : Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
775726417 RCS NANTERRE

KPMG SA
Economie Sociale et Solidaire
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex

Fondation Arc pour la Recherche sur le Cancer

9 Rue Guy Moquet - 94803 VILLEJUIF

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

Au Conseil d'administration de la fondation Arc pour le Recherche sur le Cancer,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la fondation Arc pour la Recherche sur le Cancer relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la fondation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement

KPMG SA
société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Limited, une société de droit anglais (" private company limited by guarantee ").

SA
Société de commissariat aux comptes
Siège social : Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
775726417 RCS NANTERRE

Rapports du commissaire aux comptes

et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

- Compte d'emploi annuel des ressources :

Dans le cadre de nos appréciations des principes comptables suivis par votre fondation, nous avons vérifié que les modalités retenues pour l'élaboration du compte de résultat par origine et destination (CROD) et du compte d'emploi annuel des ressources (CER), décrites dans la note 7 et 8 de l'annexe, font l'objet d'une information appropriée, sont conformes aux dispositions du règlement ANC n°2018-06 et ont été correctement appliquées.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux administrateurs.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la fondation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fondation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de votre fondation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 5 octobre 2022

KPMG S.A.

Erik Boulois

Signature numérique de Erik Boulois
Date : 2022.10.05 09:42:37 +02'00'

Erik Boulois

Associé

Emplois et ressources 2022

(Établi d'après le budget voté en 2021 sur la base de la continuité de l'activité)

EMPLOIS (EN EUROS)	31/12/2021		31/12/2022	
Missions sociales	**29 276 312**	**72,9%**	**31 111 646**	**72,6%**
Frais de recherche de fonds	**7 469 748**	**18,6%**	**8 335 330**	**19,4%**
Frais d'appel et de traitement des dons	5 527 473	13,8%	6 354 436	14,8%
Frais d'appel et de traitement des legs	1 942 275	4,8%	1 980 894	4,6%
Frais de fonctionnement et autres charges	**3 400 055**	**8,5%**	**3 429 839**	**8,0%**
Frais d'information et de communication	806 951	2,0%	814 346	1,9%
Frais de fonctionnement général	2 593 104	6,5%	2 615 493	6,1%
TOTAL DES EMPLOIS	**40 146 114**	**100,0%**	**42 876 814**	**100,0%**
Dotations aux provisions	**192 131**		**45 000**	**0**
Engagements à réaliser sur ressources affectées	**635 786**		**116 285**	**0**
Excédent de ressources de l'exercice	**2 182 537**		**0**	**0**
TOTAL GÉNÉRAL	**43 156 569**		**43 038 099**	

Les frais de recherche de fonds représentent 18,5% des ressources collectées auprès du public (7 469 748 / 40 464 517).

Les emplois prévisionnels de 2022
(42,88 M€)

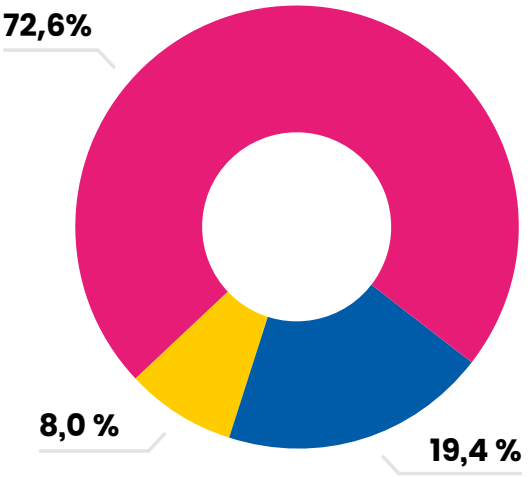

- **31,11 M€** Missions sociales
- **8,34 M€** Frais de recherche de fonds
- **3,43 M€** Frais de fonctionnement et autres charges

RESSOURCES (EN EUROS)	31/12/2021		31/12/2022	
Ressources collectées auprès du public	**40 464 517**	**96,9%**	**39 688 980**	**96,7%**
Dons manuels	15 801 742	37,8%	14 789 730	36,0%
Legs, donations, assurances vie	19 276 226	46,2%	19 500 000	47,5%
Mécénat	228 054	0,5%	276 000	0,7%
Autres produits liés à l'appel à la générosité du public	5 158 495	12,4%	5 123 250	12,5%
Produits non liés à la générosité du public	**1 291 167**	**3,1%**	**1 362 800**	**3,3%**
Contributions financières sans contreparties	1 153 616	2,8%	1 267 000	3,1%
Parrainages des entreprises	69 110	0,2%	94 000	0,2%
Subventions et autres concours publics	15 000	0,0%	0	0,0%
Autres produits	53 441	0,1%	1 800	0,0%
TOTAL DES RESSOURCES	**41 755 684**	**100,0%**	**41 051 781**	**100,0%**
Reprises sur provisions	**382 484**	**0**	**0**	**0**
Report des ressources affectées non utilisées des exercices antérieurs	**1 018 401**	**0**	**781 700**	**0**
Insuffisance de ressources de l'exercice	**0**	**0**	**1 204 619**	**0**
TOTAL GÉNÉRAL	**43 156 569**	**0**	**43 038 099**	**0**

Les ressources prévisionnelles de 2022
(41,05 M€)

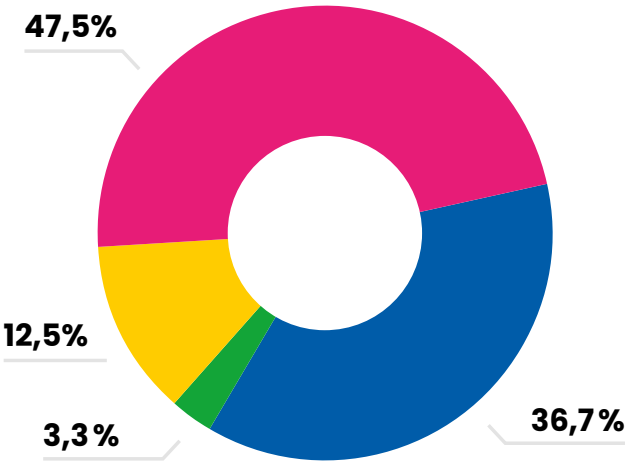

- **19,50 M€** Legs
- **15,07 M€** Dons et Mécénats
- **5,12 M€** Autres produits liés à la générosité du public
- **1,36 M€** Produits non liés à la générosité du public

Crédits photos ©

Manuel Braun : Page 4
Freepik : Page 12